



International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC)



International
Labour
Office

IPEC Evaluation

**Programme sous régional de lutte contre la
traite des enfants a des fins d'exploitation
en Afrique de l'Ouest et du Centre**

**RAF/04/P58/USA & RAF/01/P51/USA
P.250.07.100.058 & P.250.07.100.051**

**Evaluation indépendante à mi-parcours An independent mid-term
evaluation by a team of external consultants**

November 2007

Ce document n'as pas était éditée par un professionnel.

NOTE ON THE EVALUATION PROCESS AND REPORT

Cette évaluation indépendante a été dirigée par la Section Conception, évaluation et documentation de l'IPEC (DED) en suivant une approche consultative et participatoire. La section DED s'est assurée que toutes les principales parties prenantes ont été consultées et informées tout au long de l'évaluation mais aussi que cette dernière a été effectuée selon les plus hauts critères de crédibilité et d'indépendance ainsi qu'en conformité avec les normes d'évaluation établies.

L'évaluation a été faite par une équipe de conseillers externes¹. La mission sur le terrain a eu lieu en novembre 2007. Les opinions et les recommandations qui sont incluses dans le rapport sont celles des auteurs et elles ont contribué comme telles à l'étude et la planification sans pour autant constituer la perspective de l'OIT ou de n'importe quelle autre organisation impliquée dans le projet.

Cette évaluation de projet a été financée par le Département du Travail des Etats-Unis. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils soient cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

¹ **MBAROU GASSAMA-MBAYE**

Table des matières

Tableau des sigles et abréviations	iv
I - Résumé des principaux résultats, conclusions et recommandations	1
II - Contexte	2
III- Objectif de l'évaluation.....	3
IV - Méthodologie	3
1. Analyse documentaire	3
2. Entretiens directs	3
3. Entretiens téléphoniques	4
4. Difficultés.....	4
V - Principaux résultats de l'évaluation	5
1. Eléments de la conception du projet	5
2. Réalisations du projet	6
A. Définition des concepts et terminologie	6
B. Efficience et efficacité de la mise en oeuvre du projet.....	8
C. Intégration des différents résultats de l'évaluation de 2006.....	14
D. Contraintes externes et limites des capacités des agences d'exécution et leur impact dans la mise en oeuvre du projet	17
E. Possibilités de répliation et durabilité	19
F. Les bonnes pratiques et models d'intervention.....	22
G. Effets multiplicateurs et effets inattendus depuis l'évaluation de 2006.....	23
VI. Contribution et intégration de USDOL dans le programme général LUTRENA.....	24
VII. Leçons apprises.....	25
VIII. Recommandations	27
IX. Conclusion	28
ANNEXES	29
Annexe I: Termes de Référence	29
Annexe II : Bibliographie.....	39
Annexe III : Personnes interviewées	41
Annexe IV : Outils d'évaluation	43

Tableau des sigles et abréviations

AEJT	l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs
BIT	Bureau International du Travail
BKF	Burkina Faso
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economiques des Etats de l'Afrique Centrale
CFA	Communauté Financière Africaine
CLV	Comité Local de Vigilance
CNP	Coordinateur National du Projet
CTA	Chief Technical Advisor
CTN	
DANIDA	Danish International Development Agency
DED	Design Evaluation and Documentation
GTZ	Gesellschaft fur technische Zusammenarbeit Coopération Technique Allemande
ILO	International Labour Organization
IMO	International Migration Organization
INSAE	Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée
IPEC	International Programme on the Elimination of Child Labour
LUTRENA	Projet sous régional de lutte contre la traite des enfants a des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisations non Gouvernementales
PA	Programme d'action
RETRAM	Réseau des journalistes pour la lutte contre la traite des enfants
RWOGAT	Regional working group against trafficking , especially women and children
SIMPOC	Statistiques sur le travail des enfants
TBP Mali Sénégal	
TPR	Technical Progress Report
UN	United Nations
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNODC	United Nations Office for drug Control
USA	United States of America
USDOL	United States Department of Labour
USDOS	United States Department of State
VIH/SIDA	Virus Immuno Déficience Humaine /Syndrome Immuno Déficience acquis
WACAP	Programme sous régional de lutte contre le travail abusif des enfants dans la cacaoculture et l'agriculture commerciale

I - Résumé des principaux résultats, conclusions et recommandations

Le programme LUTRENA dans sa composante USDOL a globalement atteint ses objectifs. Tous les interviewés des ministères et des ONG partenaires du projet ont magnifié le rôle du projet dans la lutte contre le traite des enfants. USDOL a financé à hauteur de 60% les programmes d'action, 100% la recherche, et 100 % les activités de formation, d'information et de communication. La composante USDOL a permis une bonne sensibilisation des populations sur du phénomène de traite des enfants ; il a permis d'améliorer le cadre législatif et réglementaire pour créer les conditions de prévention, de retrait et de d'intégration des enfants victimes de la traite. En effet, dans la majorité des pays bénéficiaires, il n'existait pas de cadre institutionnel d'intervention ni d'initiatives publiques coordonnées pour lutter contre la traite des enfants avant la mise en œuvre du projet LUTRENA. Le projet à travers la contribution de USDOL, a renforcé l'accès à l'éducation formelle, non formelle et la formation professionnelle. Il a mis des services d'appui conseil à la disposition des enfants victimes et ceux qui sont à risque. Le projet a appuyé les centres d'accueil et les a aidé à s'aligner sur les normes d'accueil pour les enfants victimes de la traite.

La bonne nouvelle : Le financement USDOL a été la tête de la locomotive de la lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, il permis de mobiliser un financement supplémentaire plus important, il a permis de mobiliser les partenaires internationaux, locaux, public et privés autour de la question de la traite des enfants, et a proposé l'alternative de l'éducation et de l'appui en activités génératrices de revenus dans les zones de grande pauvreté. Le projet a largement dépassé les objectifs assignés ; en effet, 36.128 enfants ont reçu une assistance du projet, dont 9.552 retirés et 26.576 prévenus sur une prévision de 9.000. Initialement prévu pour 12 pays, il a pu toucher 24 pays à travers l'accord de coopération multilatérale pour combattre la traite des personnes, particulièrement celle des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le financement USDOL a permis de réduire les contraintes liées à l'offre de services, notamment la rédaction et l'adoption de lois pour réprimer les trafiquants, la sensibilisation des populations, l'accroissement des possibilités d'éducation et de formation des groupes vulnérables.

La mauvaise nouvelle : Beaucoup reste à faire en matière de mécanismes pour réduire la pauvreté, l'une des premières causes de la traite des enfants. En effet, le financement des Programmes d'action (PA) liés aux activités génératrices de revenus n'a pas permis de développer des activités viables capables de réduire le phénomène de pauvreté. En outre, les vrais demandeurs de travail des enfants à des fins d'exploitation du secteur informel, les sociétés de commerce et d'agriculture commerciale, les ménages des grandes villes n'ont pas été particulièrement ciblés par le projet.

Le projet LUTRENA dans sa composante USDOL a été jugé comme l'un des projets clefs de lutte contre la traite des enfants dans la sous région Afrique Centrale et de l'Ouest à cause de la pertinence de ses actions. Pour maintenir les acquis du projet LUTRENA dans sa composante USDOL, il a été recommandé de continuer à mobiliser les gouvernements pour l'élaboration du cadre juridique et réglementaire national et sous régional, pour la mise en application des lois, l'amélioration des conditions de vie des populations et une meilleure implication des enfants dans la lutte contre la traite des enfants. En outre, il a été recommandé

de travailler sur le tout le circuit de la traite, indépendamment des pays prioritaires ou associées.

II - Contexte

Le Programme LUTRENA, Projet sous régional de lutte contre le traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre, est un programme du BIT /IPEC. Il se base sur la même approche tripartite d'implication de mobilisation des différents partenaires du BIT : gouvernement, employeurs et travailleurs en vue de l'élimination progressive des pires formes du travail des enfants.

Le Département du Travail du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, USDOL s'est engagé depuis 2001, à financer une partie du projet LUTRENA pour un montant de 9.279.154 de dollars US. Le projet LUTRENA cible douze pays, dont dix bénéficient de l'appui USDOL : Six pays dits prioritaires ou « core countries », Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Togo, et Gabon et quatre pays dits associés ou « non core countries », Guinée, Niger, Nigeria et Sénégal ont bénéficié de financement. Le Nigeria et le Gabon, jusqu'en en 2006, ont fait partie des pays prioritaires, mais le projet a continué à réaliser des activités en tant que pays associés jusqu'en 2007. Il faut noter que le Nigeria est devenu pays non prioritaire en Septembre 2004, avec l'accord du bailleur de fonds. Dans les pays dits prioritaires, le projet est physiquement présent et a des actions directes sur la cible enfants. Dans les pays dits associés, le projet n'a pas de présence physique mais les partenaires sont associés pour mener des actions directes sur le terrain à travers des formations, des séminaires et la recherche. Par exemple à Dakar, en 2006 et 2007, le point focal a participé à deux séminaires de formation (Turin et à Cotonou) et un séminaire de restitution sur l'étude sur la traite entre le Sénégal et le Mali à Dakar. Le point focal a participé à tous les staff meetings en plus de l'évaluation a mi parcours du Projet (Interview non core country).

En Guinée, en plus des formations, le point focal a appuyé des formations sur la traite des enfants aux différents organismes. « En somme, du fait du statut de non core countries, la contribution du projet en Guinée s'est plus limitée au niveau institutionnel par la mobilisation sociale, la fourniture de conseils techniques et la formation des cadres ; Alors que le développement d'actions directes aurait permis de démontrer tout le savoir faire au bénéfice des victimes de la traite des enfants » (Interview non core country).

Le Bénin a reçu un financement USDOL et DANIDA ; le Burkina Faso reçu un financement USDOL, DANIDA et USDOS. Entre 2007 et 2008, le Mali, le Togo, la Côte d'Ivoire et la Guinée ont reçu à la fin financement de USDOL un financement complémentaire de DANIDA. D'autres partenaires comme l'UNICEF, OIM, UNHCR ont contribué à la mise en œuvre du projet LUTRENA à travers le cofinancement d'activités.

Durant la période 1999 -2008, le montant total du projet LUTRENA est de \$16,2 millions dont \$9.279.millions financés par USDOL (soit environ 60%), \$6,320 millions par DANIDA et \$1,400 millions par USDOS. Le financement USDOL a couvert les activités suivantes :

- Du côté de la demande : Les services ont concerné la mise en place et le renforcement des réseaux transfrontaliers de lutte contre la traite des enfants, des études et recherche sur les aspects de la demande de main d'œuvre infantile, la promotion des législations nationales en harmonie avec les conventions internationales, l'appui au développement de plans nationaux d'action, la réplique et le renforcement des systèmes de surveillance aux frontières.

- Du côté de l'offre de services aux enfants victimes de l'exploitation liée à la traite : Ces services ont concerné le renforcement de la capacité des centres d'accueil, l'amélioration des normes des ces centres d'accueil, la formation professionnelle et l'appui au processus de réintégration des enfants victimes.
- Interventions ciblant les communautés exposées à la traite des enfants : éducation formelle, non formelle et formation professionnelle à travers un appui aux enfants déscolarisés ou qui n'ont jamais fréquenté l'école, ceux qui sont exposés à l'exclusion scolaire, et la mise en place d'équipes de surveillance.
- Le financement de la gestion et la coordination du programme : USDOL a financé le fonctionnement du bureau de Dakar, a payé les salaires du CTA et du Conseiller Senior basé au Gabon, le coût de fonctionnement des différents bureaux nationaux et le salaire du personnel.
- Le financement des évaluations : les évaluations à mi parcours de 2003 et 2006.

III- Objectif de l'évaluation

L'objectif de l'exercice est d'évaluer la contribution de USDOL dans les réalisations du programme : analyser les stratégies et modèles d'interventions utilisés, documenter les leçons apprises, et les bonnes pratiques et faire des recommandations en vue de l'intégration de ces éléments dans la planification et la mise en œuvre des activités de la phase prochaine du projet.

IV - Méthodologie

Le travail s'est déroulé du 10 Décembre 2007 au 17 Janvier 2008. Pour conduire l'évaluation deux outils sont utilisés : analyse documentaire et interview direct et les entretiens téléphoniques.

1. Analyse documentaire

Les principales sources d'information ont été les documents du design du projet de 2001, les évaluations à mi-parcours de 2003 et 2006, les rapports périodiques (TPR) et le rapport final. Les questions de recherches mentionnées dans les termes de référence ont été le fil conducteur de l'analyse documentaire et des interviews.

2. Entretiens directs

Les trois entretiens directs ont eu lieu avec le personnel du bureau de Dakar. Les interviews sur le site avec le CTA et le chargé du Programme principal CTN, (basé à Cotonou, en mission à Dakar). Les entretiens directs avec la CTA et le CTN ont permis de mieux comprendre le projet ainsi que les principales réalisations. Toute la documentation a été préparée par le CTA.

3. Entretiens téléphoniques

L'évaluateur a eu 26 entretiens téléphoniques dont un avec le service du *Design Evaluation and Documentation* (DED) du Bureau BIT de Genève et un avec le Bureau USDOL.

L'entretien téléphonique avec la DED a permis de mieux définir, comprendre et guider l'orientation stratégique de l'évaluation et préciser le rôle de personnes clefs et leurs responsabilités dans l'évaluation, notamment USDOL et le bureau de Dakar. Ces entretiens téléphoniques ont permis de présenter brièvement les attentes et les difficultés.

L'entretien téléphonique avec le Bureau de USDOL Washington a permis de clarifier les termes de référence. USDOL a demandé de mettre l'accent sur les leçons apprises, de revisiter les recommandations de l'évaluation de 2006, les meilleures pratiques, et d'inclure dans les entretiens téléphoniques les membres du gouvernement des pays bénéficiaires, ainsi que les enfants qui ont bénéficié du projet.

Les 24 autres entretiens ont concernés les six points focaux ou coordonnateurs du projet LUTRENA, sept ONG et huit Ministères partenaires, ainsi que trois enfants bénéficiaires.

Les coordinateurs des cinq pays prioritaires ont été interviewés (Togo, Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, et Mali), et ceux de deux pays associés, le Sénégal et la Guinée ont été inclus dans l'échantillon. Le Ghana qui a reçu le financement DANIDA dans le même projet LUTRENA a été inclus dans l'échantillon. Tous les interviewés ont reçu le guide d'entretien par email et discuté au téléphone avec l'évaluateur. Quatre ont retourné le questionnaire rempli.

Les agences d'exécution : ministères, comités de vigilance et ONG ont reçu le guide d'entretien par email et été interviewés au téléphone. Les coordonnateurs nationaux LUTRENA ont aidé à identifier les points focaux des ministères sectoriels partenaires du projet et les ONG. Dans tous les pays, les points focaux du ministère en charge du développement social et du ministère en charge des questions du travail ont été interviewés. Deux ONG partenaires qui ont le plus travaillé avec le projet ont été incluses dans l'échantillon. Les enfants bénéficiaires directs du projet ont été sélectionnés par le chef de projet ou par l'ONG. Les enfants ont été identifiés par les ONG partenaires dans trois pays sélectionnés, le Burkina Faso, Mali et la Côte d'Ivoire.

4. Difficultés

L'évaluation a eu lieu en fin d'année, période pendant laquelle la plupart des bureaux du projet étaient fermés, ce qui a retardé la finalisation du rapport.

L'échantillonnage des enfants bénéficiaires : Etant donnée la limitation de la durée de l'évaluation, les enfants ont été sélectionnés par les ONG partenaires, ce qui limite la portée scientifique. Dans chaque pays, il était prévu d'interviewés deux enfants, à la fin, un enfant, sélectionné par l'ONG a été interviewé. En plus, dans la plupart des cas, les enfants ne comprenaient pas les questions et un interprète, agent de l'ONG, se chargeait de la traduction. Tous ces facteurs limitent la généralisation des conclusions.

Le bureau du Gabon qui était fermé avant l'évaluation n'a pas fait partie de l'échantillon. Cette limitation de l'échantillonnage limite la généralisation de l'étude.

Les visites de terrains n'ont pas été prévues dans le cadre de l'évaluation en raison des contraintes budgétaires. Cette situation limite la portée des résultats particulièrement pour les enfants bénéficiaires qui ne parlaient pas le Français.

V - Principaux résultats de l'évaluation

1. *Éléments de la conception du projet*

a. Réalisme du design

Le projet est réaliste dans la mesure où il est mis en œuvre dans un contexte où la traite des enfants était une réalité à laquelle ni les populations ni les différents états concernés n'avaient pris des mesures pour son éradication. Les actions prévues dans le design s'attaquent à la cause de la traite des enfants, notamment la pauvreté, l'absence de cadre juridique et réglementaire, l'absence d'information, de formation et de sensibilisation des populations, et l'absence de cadre de concertation entre pays frontaliers pour lutter contre la traite des enfants. Le design document a pris en considération tous ces aspects.

Les pays concernés sont tous pauvres, les zones ciblées ont une population très jeune et faiblement scolarisée, à dominante rurale, touchées par l'éclatement de la structure familiale traditionnelle, à travers la pratique du placement des enfants pour des raisons de formation. La conjonction de ces facteurs constitue le terreau fertile pour la traite des enfants.

La sélection des 6 pays prioritaires, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali et le Togo qui ont ratifié la convention 182 du BIT et reconnaissent officiellement le phénomène de la traite des enfants et s'engagent à son éradication, contribue au réalisme du design.

Le phénomène de traite des enfants étant un problème inter- états et national, le projet se déroule à trois niveaux : régional, national, et local avec une forte implication des communautés. Il existe une structuration réaliste du projet au niveau macro, micro et méso. Cependant l'absence de pays non prioritaires dans les actions directes limite la portée du réalisme de la réussite d'un tel projet.

b. Logique et cohérence du design

Le projet dans son ensemble est logique et cohérent. En effet, la composante USDOL partage les mêmes objectifs de développement que l'ensemble du projet LUTRENA. Dans tous les pays, la démarche est la même, les organigrammes sont les mêmes, Cette logique et cette cohérence contribuent à en faciliter la gestion par le BIT et augmente l'efficacité des actions. Donc la composante USDOL s'est parfaitement insérée dans l'ensemble du programme LUTRENA.

En plus, le cadre logique général du projet a été utilisé par les pays bénéficiaires pour développer son plan d'actions, ce qui augmente la cohérence. Il est à noter une bonne séquence temporelle du projet. En effet, la planification des activités du projet s'est basée sur les réalisations des activités précédentes des phases I et II. Le design document, montre une bonne répartition des activités du projet.

C. Prise en compte des efforts en matière d'opportunités d'éducation pour régler la question du travail des enfants

La question de l'éducation des enfants a été prise en compte dans le design du projet. Il était prévu d'améliorer les capacités du staff dans les domaines du counseling, orientation professionnelle et de formation professionnelle. Conscient de la faiblesse des capacités locales à accueillir tous les enfants dans les écoles formelles, et la nécessité d'appuyer les enfants à risque qui ont dépassé l'âge scolaire, il était prévu des passerelles pour permettre aux enfants victimes de la traite d'intégrer les écoles formelles, ceux qui avaient dépassé l'âge scolaire, d'intégrer les formations en apprentissage avec une composante non formelle. Il était prévu d'assister 6.860 enfants sous cette composante. (Design Document p. 27). Le projet avait bien pris en compte les questions d'éducation et les capacités locales à régler le problème et a prévu des activités qui lui ont permis d'offrir des services dans le domaine d'éducation.

D. Clarté et réalisme et des objectifs du projet

Circoncis aux actions d'un projet, qui a une durée déterminée, les objectifs sont réalistes. La formulation des objectifs du projet rentre parfaitement dans la logique de l'approche de ILO /IPEC qui analyse le phénomène de la traite des enfants à travers l'approche offre demande et la provision de services pour le réintégration durable des enfants pour qu'ils ne soient plus victimes de la traite. La durée du projet est courte étant donné que les actions à mener sont structurelles et rentrent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dépassant le cadre du projet LUTRENA. Les activités de réinsertion sont circonscrites sur une courte durée, ce qui ne permet pas d'en mesurer l'impact.

2. Réalisations du projet

A. Définition des concepts et terminologie

Les interviews avec les différents partenaires des ministères, les coordonnateurs nationaux des projets LUTRENA et ONG ont montré que les sessions de formation ont permis d'avoir une même compréhension des définitions par les ministères et leurs démembrements au niveau national, régional, et local, ainsi que les collectivités locales, les ONG et les chefs traditionnels. Cependant, les populations en général, perçoivent la traite transfrontalière et ne voient pas la traite interne des enfants. Beaucoup de facteurs socio économiques et culturelles militent en faveur de cette compréhension notamment la place de l'enfant dans la famille, son pouvoir de décision et les structures familiales traditionnelles). Selon un des participants interviewés, « Les partenaires techniques et les chefferies traditionnelles ont la même compréhension de traite que le projet à cause des formations reçues, cependant les populations mettent l'accent sur l'aspect transfrontalier et non interne. Les parents qui envoient leurs enfants ne voient pas le trafic interne comme un problème en soit. Les enfants envoyés dans d'autres familles ou déplacés constituent des sources de revenus, ou apprennent un métier » (Interview Togo).

Dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Burkina Faso et du Mali, au début du projet, on parlait de « trafic » et aujourd'hui on parle plus de « traite » des enfants. Selon un

participant, «Au début, on parlait de trafic et de traite en même temps et cela a créé beaucoup de confusion. Ceux qui ont été formés dans le cadre du projet LUTRENA comprennent bien cette différence. Les Comités Locaux de Vigilance ont compris que leur mission va au delà du trafic et couvre la traite des enfants » (Interview Côte d'Ivoire).

Dans le cas spécifique du Burkina Faso, « la législation utilisait le concept de trafic, mais actuellement, la loi est en train d'être révisée pour adopter le même langage que celui des conventions internationales, à savoir la traite des femmes et des enfants. Cet élargissement du concept a permis aux comités locaux de vigilance d'aller au delà du phénomène de trafic et embrasser la question de la traite des enfants et la protection de l'enfance, surtout en milieu défavorisé ». Dans tous les pays, particulièrement la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, et le Mali le concept a été clarifié et discuté au niveau national pour adopter le concept de traite.

Aux questions relatives à la compréhension des concepts : « Comment comprenez-vous le concept de traite des enfants? Celui de l'exploitation du travail des enfants? Quels sont vos critères pour définir le retrait et la prévention des victimes de la traite? » Tous les partenaires du projet interviewés ont perçus la question de l'exploitation comme centrale. Quelques exemples ont été notés :

« Pour moi l'exploitation de la force du travail des enfants est le but des trafiquants » (interview Côte d'Ivoire).

« Critères du retrait: Enfants victimes de pires formes de travail des enfants, enfants maltraités, critères de prévention : Renforcement du cadre juridique, sensibilisation et mobilisation sociale, appui aux familles » (interview Côte d'Ivoire).

« Est considérée comme exploitation sexuelle de l'enfant qu'il soit garçon ou fille, nécessitant l'intervention, sa soumission à des actes de prostitution, d'atteinte à la pudeur, de pornographie et pédophilie soit à titre onéreux ou gratuit, directement ou indirectement » (interview Bénin)..

« Est considérée comme exploitation économique, nécessitant l'intervention, l'exposition de l'enfant à la mendicité, à la traite, ou le fait de le charger d'un travail susceptible de le priver de sa scolarité, ou qui soit nuisible à sa santé, à son développement ou à son intégrité physique ou morale, ou son emploi à des fins et/ou dans des conditions contraires au présent Code » (Réponse Guide d'entretien Ministère du Travail).

« L'exploitation est la problématique centrale du concept de traite des enfants, le concept de traite conviendrait mieux que celui du trafic des enfants qui englobe l'immigration clandestine et la maltraitance des enfants » (Interview pays associés).

« Entre le travail de socialisation et le travail d'exploitation, les limites ne sont pas assez clairement définies, il existe un besoin de définir les limites des concepts » (Interview pays associés).

« L'exploitation du travail des enfants et les pires formes de travail des enfants sont au cœur du problème » (Pays associés).

Le document de projet a utilisé la convention 182 du BIT sur les pires formes de travail des enfants et celle de la convention de Palerme qui définit la traite comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou la réception de personne sous menace, par la force ou

toute autre formes de coercition, fraude, abus de pouvoir, de situation de vulnérabilité, dans l'objectif ultime d'exploitation (Design document p.10). Cette définition est en phase avec la convention 182, qui inclut le trafic, le déplacement et l'accueil.

Dans cette définition l'idée de transfert et d'exploitation sont déterminantes et restent valables dans le contexte du projet. Cependant, un accent particulier devrait être mis sur l'exploitation des enfants à l'intérieur des familles, les enfants talibés qui sont envoyés dans les Daharas a des fins d'éducation, mais se retrouvent mendiants, ou travailleurs domestiques, exploités sexuellement.

En général, les interviewés ont compris que le concept de traite est plus approprié parce qu'il permet de poser le problème de la traite interne et qu'il est en phase avec la terminologie des principales conventions du BIT. La bonne compréhension des concepts et terminologies a permis de bien cibler les bénéficiaires du projet et les actions pertinentes à mener.

B. Efficience et efficacité de la mise en oeuvre du projet

Tous les chefs de projets, les partenaires des ministères techniques et ONG ont apprécié la pertinence et l'efficacité du model d'intervention et des résultats atteints. Pour la plupart des représentants des ministères sectoriels et ONG, le projet vient à son heure.

L'efficacité et l'efficience se sont traduites dans la mise en œuvre des activités, dans la levée de fonds complémentaires, et à travers la synergie avec les autres programmes de lutte contre la traite des enfants.

B. 1. Efficacité et efficience dans la mise en oeuvre

Le projet LUTRENA a été efficient et efficace dans la mesure où les objectifs fixés ont été largement atteints dans les délais et à moindre coût. Les évaluations a mi-parcours de 2003 et 2006 ont montré que le projet a dépassé les objectifs assignés en terme de prévention et de retrait des enfants victimes. Cette situation est confirmée par le TPR de Septembre 2007 qui a montré que 36.128 enfants ont reçu une assistance du projet, dont 9.552 retirés et 26.576 prévenus sur une prévision de 9.000 (données du 31.08.2007). Ces résultats sont dus à l'approche qui intègre les ministères sectoriels, des institutions des nations unies, et d'autres bailleurs de fonds. En outre, l'engagement volontaire des populations ainsi que l'implication des ONG locales ont largement contribué à réduire les coûts des activités.

Le projet LUTRENA a mis a facilité l'accès aux services d'éducation aux enfants et adultes pour éradiquer le fléau. Par exemple, le TPR de septembre 2007 qui fait le cumul des services d'éducation offert aux enfants entre Mars et Août 2007 montre que 15 enfants dont 5 filles ont bénéficié de l'éducation non formelle, 952 éducation formelle, 847 formation professionnelle et technique. Durant cette période, le projet a permis de distribuer 105 uniformes, 2.116 livres et matériel scolaire, 814 bourses d'étude. Les adultes ont également bénéficié des services d'éducation : Formation professionnelle 287, alphabétisation 750.

Le projet a atteint ses objectifs immédiats notamment : la création d'un environnement légal et le renforcement des capacités nationales, la prévention et la réhabilitation ; l'implication des communautés à travers la mise en place de comités locaux de vigilance, l'amélioration du niveau de connaissance du phénomène et le développement de modèles de prévention, de retrait et de réintégration, et des mécanismes de coordination dans certains pays. Des réseaux d'appui conseils ont été créés dans les neuf pays. En plus, la question de la traite des enfants est rentrée dans le débat public dans les pays bénéficiaires.

L'existence d'experts/personnel internationaux, réduit au strict minimum à travers le CTA et le Directeur du programme, augmente l'efficacité et l'efficience du projet, car l'expertise locale est renforcée et valorisée.

B.2 efficience dans la levée de fonds

La composante USDOL a été le plus important catalyseur pour la mobilisation des fonds dans les pays prioritaires. En effet, USDOL a été le premier partenaire à financer l'initiative de la traite des enfants en 2001. Cet effort a encouragé la mobilisation des ressources des états et des bailleurs de fonds du système des Nations Unies (UNICEF, OIM, UNHCR). « La pertinence des activités du projet par rapport à la lutte contre la traite des enfants a augmenté l'intérêt des partenaires sur la question de la traite des enfants » (Interview Coordonnateur national).

B.3. Efficacité et efficience dans la synergie avec les autres programmes

La consultation est une exigence du projet, en effet, le rapport d'évaluation de 2003, soulignait la priorité spéciale aux consultations régulières et permanentes avec l'UNICEF et IMO et dans une moindre mesure à UNHCR et UNODC. En outre, l'existence du groupe de travail inter agences, RWOGAT basé à Dakar en sont une illustration. Ceci a été confirmé par les interviews.

En effet, la mise en place de cadre de concertations entre les institutions des Nations Unies, d'une part, et les différents Ministères au démarrage du projet a permis de créer une synergie entre les différents acteurs. Le financement de USDOL et le model de gestion tripartite du BIT, intégrant les différentes contributions des autres bailleurs et de la société civile ont largement contribué à augmenter l'efficience et l'efficacité du projet LUTRENA. L'objectif du BIT qui cherche à renforcer les conventions 138 et 182 a été atteint à travers le projet LUTRENA.

LUTRENA a travaillé en parfaite harmonie avec les autres projets USDOL. En Côte d'Ivoire, le projet WACAP est terminé, mais selon le coordinateur national du LUTRENA, il y a eu une bonne collaboration entre les deux projets qui ont organisé des activités conjointes, par exemple, les deux projets ont cofinancé la journée mondiale contre le travail des enfants. Ils se sont mutuellement apportés un appui technique dans le cadre du déroulement de leurs activités (Interviews coordinateur Côte d'Ivoire).

Ainsi au Togo et Bénin, LUTRENA a collaboré avec le projet USDOL relatif au VIH/SIDA dans le milieu du travail, notamment sur les risques encourus par les enfants victimes du travail sexuel. Le projet USDOL relatif au VIH/SIDA appuie LUTRENA en mettant à disposition le contenu des modules de formation, mais il n'existe pas de cofinancement d'activités, ce qui n'influe pas sur les coûts des Programmes d'actions de LUTRENA (Interviews Togo, Bénin).

La mobilisation et la synergie entre les différentes institutions ont permis non seulement de mettre en cohérence les activités du projet et d'assurer un bon suivi des actions de terrain, mais également de mettre en confiance les bailleurs de fonds et le secteur privé formel et de les encourager à cofinancer les activités.

L'exécution des projets LUTRENA est sous la responsabilité d'un coordonnateur national. Le coordonnateur national est en même temps administrateur du programme IPEC dans trois pays (Bénin, Nigeria et Togo). Dans les autres pays, les deux fonctions sont assumées par

deux personnes différentes. Dans le cas où le coordonnateur LUTRENA est administrateur IPEC, les coordonnateurs trouvent que c'est bénéfique de coordonner les deux aspects du projet pour des besoins de complémentarité et une bonne synergie entre activités de lutte contre le travail de enfants. Dans le cas où IPEC et LUTRENA ont deux coordonnateurs distincts comme le Burkina Faso, il existe une bonne collaboration, les deux s'informent mutuellement sur l'appui à donner aux partenaires.

Il faut noter que l'évaluation de 2003 avait montré que les activités LUTRENA prennent le dessus sur celles de IPEC programme du pays ou autres, et des coordinateur de projets ont noté la faiblesse des ressources pour gérer les deux programmes, parce chaque projet a des exigences qui dépassent les capacités d'une seule personne.

B.4. niveau d'efficience des Plans d'action, des projets de recherché, et des projets de politiques de lutte contre la traite des enfants

L'ensemble des initiatives liées aux plans d'action, projets de recherche et projets politiques a contribué à augmenter la visibilité du projet à améliorer la prise de conscience des états et des populations de la question de la traite des enfants. Les initiatives ont permis une meilleure connaissance du phénomène et une meilleure prise en charge des enfants victimes. Cependant, l'exécution des programmes a été freinée par les lenteurs des procédures et la faiblesse des capacités des agences d'exécution.

B.4.1 Programmes d'actions et mini programmes : Entre Décembre 2005 et Janvier 2008, 17 programme d'actions et mini programmes ont été réalisés dont 11 financés par USDOL. Sur un total d'environ 970,000 USD, 552, 000 USD ont été financé par USDOL, soit une contribution de 57% a la réalisation des PA. Au Mali, Togo et Burkina Faso, les PA ont été financées entièrement par USDOL. Les Programmes d'action ont porté sur : la sensibilisation, la réinsertion socio professionnelle, système de monitoring, sur l'éducation non formelle, l'appui aux comités de vigilance, le cadre législatif et réglementaire, un système d'accueil et de référence des enfants victimes. La mise en œuvre de ces programmes d'action a contribué à lutter contre la traite des enfants. Cependant, les entretiens avec les responsables d'ONG, les coordonnateurs nationaux de projets ont révélé une non maîtrise ou une maîtrise tardive des procédures du projet par les agences d'exécution. Ce qui a conduit à des retards et réduit l'efficacité des actions de terrain (interviews ONG et coordonnateurs nationaux).

Le cofinancement à travers la mobilisation des ressources des parties prenantes a largement contribué et augmenté l'effectivité du projet (LUTRENA, DANIDA, IMO). Le cofinancement a permis de faire des économies d'échelle sur le financement des activités et d'en réduire les coûts (Evaluation 2003, p. 31).

En général, l'existence de comités de vigilance, l'implication des services étatiques, le volontariat, et les actions des ONG ont largement contribué à mener des actions pertinentes à moindre coût. Leur coût salarial des agents de l'Etat et des ONG étant largement inférieurs à ceux des experts internationaux.

B.4.2. Formation d'information et communication: les programmes de formations et d'information ont occupé une place importante des les activités du projet, ainsi entre 2005 et Janvier 2008, 38 formation et ateliers y compris les trois conférences dont une inter- ministérielle ont été financées par USDOL. Elles ont concerné les pays prioritaires et pays associés : Burkina Faso (2) ; la Côte d'Ivoire (4), le Gabon (4), la Guinée (5), Mali (9),

Nigeria 2, le Togo (5). « Les sessions de formation, d'information et de communication ont contribué à augmenter la visibilité du projet LUTRENA, à mettre en place le cadre juridique et légal tant au niveau national que sous régional, et à améliorer les échanges d'expériences entre les coordinateurs de différents pays » (interview coordinateur projets).

B.4.3 Etudes quantitatives, qualitatives et consultations : Une liste exhaustive de 21 études et consultations a été complétée ou en voie de finalisation entre 2002 et 2008. Ces études ont permis de mieux connaître le phénomène et de mettre une documentation scientifique à la disposition des utilisateurs.

B.4.4. Utilisation des documents de recherche : Les interviews auprès des Chefs de projets, des ministères et des ONG montrent que les documents de recherche du projet LUTRENA sont utilisés et ont été largement diffusés, en dehors du point focal Sénégal, où la diffusion des documents de recherche s'est limitée au point focal (cette situation pourrait être liée à l'existence du bureau sous régional de Dakar).

En général, les résultats de l'évaluation montrent que dans tous les pays où des études ont été entreprises, le projet a organisé des réunions et des sessions de validation des résultats des études. Les documents ont été transmis aux partenaires. Les ateliers ont été les moyens les plus efficaces pour partager les informations avec les acteurs concernés. Les résultats de recherche ont été utilisés par les coordinateurs nationaux, les ONG, les ministères partenaires pour préparer des ateliers de formation et de sensibilisation, les discours officiels, ainsi que les plans nationaux d'action. Les étudiants ont consulté la documentation. « En outre, en Côte d'Ivoire, l'ambassade des Etats-Unis a organisé une table ronde sur les publications du projet LUTRENA » (Interview coordinateur).

Le document sur « La traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail dans les mines d'or d'Issia Côte d'Ivoire » a été souvent cité comme référence » au Burkina Faso, et en Guinée ». (Source interview Burkina Faso). Un responsable du ministère au Burkina Faso pense la similitude entre le travail des mines de la Côte d'Ivoire et le secteur minier national en augmente la pertinence dans le contexte sous régional. Les données de la Côte d'Ivoire et les recommandations de l'étude ont été utilisées dans le cas de pays qui exploitent des mines d'or. Au Mali, le Ministère du travail a utilisé et distribué l'étude sur le travail des enfants entre le Mali et le Sénégal, et le document sur la traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail dans les mines d'or d'Issia Côte d'Ivoire a tous les points focaux de toutes les régions du Mali.

Certains responsables d'ONG interviewés au Mali disent avoir reçu « toutes les publications sur la traite, que les documents sont faciles à lire, et sont des cas concrets qui ont une grande similitude avec les réalités locales » (Interview ONG).

L'évaluation de 2006, p.17 a noté une absence notable de statistiques sur l'ampleur du phénomène et ses divers composantes, mais les chefs de projets n'ont pas pris des mesures pour corriger la situation étant donné la lenteur des procédures de mise à disposition des résultats de l'évaluation et leur application. Cependant, le Progress Report de septembre 2006 a montré que les résultats préliminaires de la consultation régionale lancée en Juillet 2006 disent que les comités locaux de vigilance ont systématiquement collecté les données sur la traite des enfants depuis leur création. Ce qui signifie qu'un système de collecte existe dans

les pays ou les comités locaux de vigilance sont opérationnels. Le Bénin avait prévu de mener une enquête nationale sur le travail des enfants à partir Octobre 2006. La Côte d'Ivoire, l'enquête nationale sur le travail est en voie de finalisation.

La mise ne place du prototype en Mars 2006 pour un système de suivi de la traite des enfants, au niveau sous régional s'il est validé et utilisé par les pays bénéficiaires, il pourrait contribuer a améliorer le niveau de connaissance de la traite des enfants et des trafiquant pour mener des actions efficaces. L'évaluation de 2006 a montré que le système était peu utilisé. Des efforts de sensibilisation, d'encouragement à utiliser le système devraient être fait.

Le projet a permis de mieux s'informer sur le phénomène de la traite des enfants notamment les itinéraires (posters), les trafiquants, la tacite complicité des communautés, la nature, et l'ampleur du phénomène de la traite des enfants. Le flot interne de la traite commence à être mieux connu, même si des efforts pour en cerner les chiffres exacts doivent être faits. L'existence de toutes ces données permet non seulement d'amélioration la connaissance, mais d'accroître la vigilance dans les zones ciblées.

« Le projet LUTRENA est une référence pour les beaucoup d'institutions qui utilisent ces informations. C'est la cas des membres de réseau RWOGAT : ILO/IPEC, Enda Tiers Monde, MAEJT, IOM, Plan International, Save the Children, SSI, UNICEF, UNDOC. D'autres partenaires comme la coopération technique allemande, la GTZ utilisent comme source de connaissance de base pour démarrer d'autres projets. En fait l'objet des projets de recherche n'est pas de mettre l'information a la disposition des seules utilisateurs du projet, mais d'en maximiser la diffusion et les documents de recherche sont de qualité et facile a exploiter » (Interview LUTRENA staff).

Cependant, l'évaluation de 2006 a montré les acteurs de la traite des enfants et travail des enfants sont peu informés sur les relations entre la traite des enfants, le travail domestique, le phénomène des écoles coraniques et l'exploitation sexuelle des enfants. Il était prévu dans le programme d'action du design document (Design document Annexe A p. 38) de mener des actions directes sur les employeurs de main d'œuvre infantile. Le projet LUTRENA peut jouer un rôle leader dans la mise à disposition de connaissance de ce phénomène.

B.4.5. Le Child Trafficking Monitoring System : Il a été conçu sur le model child monitoring de IPEC qui capture toutes les données relatives au phénomène. Dans les pays bénéficieras, les données sur la traite des enfants n'existent que de maniere ponctuelle, quand le projet IPEC ou LUTRENA mène des enquêtes a ce sujet.

Les comités de Vigilance ont un potentiel dans la collecte d'information, mais on été confinés aux rôle d'interception et de vigilance (la plupart sont des paysans). L'exemple du Togo a montré qu'ils pouvaient être utilisés pour capturer des informations.

« Au Togo, l'interview a montré qu'au niveau des ONG, les staffs ne donne pas la priorité à l'informatique, mais plutôt aux activités de terrain » (Interview Togo). Le nouveau logiciel étant une outil neuf de travail. Il y a un besoin réel de formation des agents à l'utilisation du système de Child monitoring.

B.4.6 Utilisation du logiciel créé par le projet pour le suivi des enfants : L'évaluation de 2006 a confirmé qu'il existe mais n'a jamais été utilisé et il a suggéré de le rendre opérationnel. Les entretiens avec les chefs de projets montrent qu'il y a peu d'information sur le logiciel.

B.4.7. Projets politiques : Au niveau des politiques mises en œuvre dans le domaine du trafic et de la traite des enfants, de grands pas ont été réalisés au niveau sous régional, national et local. USDOL a financé les activités de signature d'accords multilatéraux, des sessions de formation et d'information pour sensibiliser les gouvernants, pour élaborer des plans d'action (niveau sous régional et national).

En effet, l'adoption du plan d'action conjoint entre pays de la CEDEAO et les pays de la CEEAC (2006-2009) est un des résultats majeurs du projet LUTRENA. Le principal objectif est d'assurer la protection des femmes et des enfants contre la traite des personnes. Ces plans d'action seront renforcés par la législation des différents pays. Au niveau régional, la signature à Abuja le 6 Juillet 2006 par 24 pays de l'accord de Coopération multilatéral pour combattre la traite des personnes, particulièrement celle des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, est une illustration de la réussite des actions du projet dans le cadre de la mise en place de l'arsenal juridique pour lutter contre la traite des enfants.

Le TPR de Septembre 2007 a montré que plus de la moitié des pays bénéficiaires ont introduit des lois interdisant la traite et l'exploitation des enfants et cinq ont ratifié le protocole de Palerme (Bénin, Burkina Faso, Mali, Nigeria et le Sénégal). Le projet a largement atteint ses objectifs de sensibilisation parce que même les pays qui refusaient de légiférer, refusant de reconnaître le problème de la traite des enfants, ont enclenché un processus d'adoption de lois pour lutter contre la traite des enfants. LUTRENA à travers USDOL a joué un rôle fondamental en offrant une assistance technique et des conseils aux différents gouvernements.

Le projet LUTRENA a joué un rôle important dans l'harmonisation des législations : Le projet a permis d'organiser des rencontres entre les 9 pays bénéficiaires pour harmoniser les différentes législations (Evaluation 2003, p.8) et créer une synergie entre les différents acteurs.

Des accords de coopération ont été signés dans le cadre du projet entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger, Nigeria, et le Togo dans le cadre de la prévention et du control du trafic des enfants (voir accord de coopération).

Le financement de USDOL a permis entre 2005 et 2007 de financer 8 réunions pour préparer et/ signer des accords : Abuja, accord multilatéral de coopération entre 9 pays de l'Afrique de l'Ouest, pour la finalisation d'accord bilatéraux de coopération (Guinée -Mali).

Tous les pays ont entamées de reforme sur le plan légal et administrative pour lutter contre la traite des enfants. Notamment l'adoption et la vulgarisation des lois sur le travail et la traite des enfants, c'est le cas du Bénin, Loi 2006-04 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite des enfants, la Côte d'Ivoire, la Mali a déjà signé le protocole bilatéral et multilatéral sur la traite des enfants. Sur le plan de l'organisation administrative, certains ministères ont créé des unités chargées du travail des enfants et des pires formes du travail des enfants au sein du ministère du travail et des affaires sociales.

Toutes ces actions ont contribué à mieux faire connaître le phénomène, à mobiliser les populations, les ONG, les administrations nationales pour lutter contre la traite des enfants. Le résultat est le nombre d'enfants retirés et prévenus de la traite des enfants, le nombre de personnes sensibilisées, les lois votées et l'acquisition à la cause de la protection des enfants.

Tous les pays bénéficiaires ont élaboré ou commencé le processus d'élaboration de leurs plans d'action nationaux de lutte contre la traite des enfants.

C. Intégration des différents résultats de l'évaluation de 2006

Le processus d'évaluation à mi-parcours a été entamé en 2006 et s'est terminé en 2007. Les principaux acteurs ont reçu officiellement les conclusions de l'évaluation au courant du dernier trimestre de 2007, ce qui ne leur a pas permis de mettre en œuvre les recommandations et conclusions de l'évaluation. Pour certains chefs de projet, les résultats de l'évaluation sont parvenus à la fin projet, ce qui a rendu difficile l'application des recommandations. Cependant, dans la majorité des pays, le projet s'est ajusté en fonction des leçons apprises et des difficultés rencontrées durant l'exécution, notamment la poursuite et le renforcement du travail des comités locaux de vigilance, l'implication des enfants dans les programmes d'action et la documentation des bonnes pratiques.

C.1. Utilisation des structures communautaires à l'intérieur des villages ciblés comme moyens de lutte contre la traite des enfants : Le projet a continué à créer de nouvelles structures communautaires. Le rapport d'étape de Septembre 2007 montre que 10 structures communautaires de base ont été créées durant la période. En général, les structures communautaires sont perçues comme les meilleurs moyens d'assurer la pérennité des actions de LUTRENA.

C.2. Amélioration des procédures d'approbation des programmes d'actions En réduisant le nombre de personnes impliquées dans le processus : cette recommandation n'a pas encore été appliquée. Le rapport d'étape de septembre 2007 propose de négocier des procédures d'approbation rapides dans le prochain contrat avec les futurs bailleurs de fonds.

C.3 Durée des programmes d'actions au delà 24 mois : Cette recommandation n'a pas encore été réalisée.

C.4. Recherche empirique structurées autour du phénomène de la traite des enfants, notamment le travail domestique, le phénomène des talibés et l'exploitation sexuelle des enfants : Il n'y a encore de nouvelle étude, mais le Réseau Malien de lutte contre la traite des enfants a organisé un forum sous régional à Ségou en mars 2007 pour étudier le phénomène de la migration dans la dimension phénomène des talibés.

C. 5. Renforcement des capacités des gouvernements et des agences d'exécution, sur les législations développées incluant l'accord de coopération dans la sous région : Au Togo, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Bénin, et au Burkina Faso, c'est l'une des composantes les plus développées du projet. Des magistrats ont été formés comme formateurs et ont assuré la formation des agents chargés de la lutte contre la traite des enfants à tous les niveaux, police, gendarmerie, personnel social etc. La Ghana a organisé une formation au courant de 2007.

C.6. Mise en place d'un système d'information statistique : Il devrait permettre d'assurer le suivi du développement pour chaque victime identifiée au niveau chaque pays: Les ONG et les comités de vigilance collectent des informations, mais on ne peut pas parler encore de système d'information. En effet, au Mali par exemple, les ONG et comités de vigilance tiennent des registres et l'information est transmise au niveau de la préfecture, mais au niveau régional, les informations ne sont pas systématiquement gérées (Interview ONG Mali).

Les informations recueillies auprès des chefs de projets en général montrent la faiblesse du système d'information statistique. « Nous ne sommes pas avancées pour la mise en place du système statistique » (Interview Chef de projet) Au niveau des ONG partenaires, il n'existe de système statistique de collecte d'information, mais « les données recueillies sont inclus dans les rapport périodiques remis à LUTRENA » (ONG Mali). Les réponses sont vagues en général sur le système de suivi statistique mis en place.

C.7. Encouragement a l'intégration des données sur la traite des enfants dans les programmes nationaux de statistiques : En Côte d'Ivoire, l'Institut national de statistiques, dans le cadre de son partenariat avec IPEC via SIMPOC et LUTRENA va inclure dans le questionnaire des items sur le travail et la traite des enfants (Source TPR septembre 2007). Le Mali a conduit une enquête nationale sur le travail des enfants en décembre 2006 et l'étude a été adoptée par le gouvernement en Avril 2007. Le Bénin et Burkina Faso ont démarré le processus, ainsi au Bénin, l'INSAE sera l'agence d'exécution. Au Togo, LUTRENA qui a initié le projet de statistique sur la traite des enfants a transféré les compétences au Ministère du Travail. Maintenant, l'Etat assure la collecte, la vulgarisation et la diffusion (Source TPR septembre 2007).

C. 8. Implication des enfants dans les instance de décision sur la question de la traite des enfants : il n y a pas d'évidence de leur intégration. Certains pays comme le Bénin et le Burkina Faso avaient déjà initié des clubs LUTRENA. Les activités d'écoute, d'information et d'orientation et d'éducation sont encore dominantes au niveau des services offerts aux enfants. USDOL a financé une session d'information et de sensibilisation pour l'Association des Enfants et jeunes travailleurs (AEJT Mali). En Côte d'Ivoire, les activités à l'endroit des enfants sont toujours celles de réinsertion, de scolarisation et de counseling, qui font parties des actions ciblées par USDOL.

Les enfants bénéficiaires interviewés ne sont pas encore impliqués dans les instances de décision, mais jouent un rôle actif dans la sensibilisation. L'interview avec une bénéficiaire de la Côte d'Ivoire a montré qu'elle a bénéficié de services comme l'assistance médicale, la nourriture et une formation en couture, mais dit ne pas prendre part aux activités du comité de vigilance.

Au Mali, l'enfant bénéficiaire, sélectionné dans le cadre de l'évaluation et représentant un groupement de 15 jeunes filles, dit que les bénéficiaires participent activement dans les comités de vigilance à travers la sensibilisation et la recherche des victimes (Source interview enfants bénéficiaires).

Au Togo, les enfants sont bien intégrés à travers les clubs LUTRENA. Le projet mène un travail d'écoute, d'information et d'orientation ou les enfants sont au centre de ces activités afin de mieux comprendre leurs problèmes (Source interview coordinateur national). Togo Au niveau local, les comités de vigilance travaillent en étroite collaboration avec les anciennes victimes qui détiennent les informations sur les mécanismes, les trafiquants et autres informations utiles (interview Togo).

C. 9 Label « Combattre la traite des enfants » devrait être promu pour les acteurs institutionnels en plus des reconnaissances comme les prix, certificats et autres : En Côte d'Ivoire, « les membres des comités locaux de vigilance sont associés à l'image du BIT, ce qui leur confère un statut social dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants » (Interview ONG »).

C. 10. Synergie entre partenaires sur le plan technique, logistique et financier : Les institutions des Nations Unies continuent à travailler en synergie avec le projet à travers le cofinancement d'activités ce qui permet des économie d'échelle. Les gouvernements apportent des contributions en nature, notamment l'hébergement du projet comme au Togo, des subventions aux ONG dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants.

C. 11. Les ministères doivent inscrire ces actions dans leur planification et allouer un budget a cet effet : La mise en œuvre de plans nationaux d'action, combinés à l'adoption de lois offre aux gouvernements une opportunité de mener des actions efficaces et coordonnées pour lutter contre la traite des enfants. Au Mali, un plan d'action pour la région de Koulikoro est déjà élaboré. En outre deux mairies dans le sud du Mali ont dégagé un budget pour financer des activités de récupération et de réhabilitation des enfants victimes de la traite. En Côte d'Ivoire, l'Etat s'est engagé en Juillet 2007, à financer le plan d'action 2007-09 a concurrence de 1,9 milliards FCFA (Source interview Côte d'Ivoire). Au Burkina, Faso le plan d'action a été élaboré en Avril 2007.

C. 12. Les organisations communautaires de base doivent être encouragées à trouver des partenaires financiers locaux : au Togo, « les champs de blé et manioc, ainsi que des contributions forfaitaires ont permis un auto financement. La formation à l'esprit d'entreprise initiée dans le cadre du projet pour assister les membres des comités de vigilance dans le cadre du mentorat peut contribuer à générer des revenus qui peuvent être utilisés dans la lutte contre la traite des enfants » (Interview Togo).

C.13. Les formations liées aux activités génératrices de revenus ont été menées au Burkina Faso. « Elles ont permis a 200 familles dans la zone Sud Ouest et 80 dans la zone Est, de bénéficier de formations en techniques agricoles, élevage et gestion de micro projets. Grâce au projet, des familles ont reçu des dons en nature pour démarrer leurs activités économiques » (Interview Burkina Faso). Cependant, ces actions ne sont pas intégrées dans le cadre global de lutte contre la pauvreté. Les activités génératrices de revenus n'occupent pas encore une place importante dans les actions de lutte contre la traite des enfants.

C. 14. Les bonnes pratiques et les leçons apprises doivent être documentées et diffusées : Tous les pays ont documenté les bonnes pratiques et ont mené des séminaires de restitution.

C.15. Mettre tous les pays au même niveau Sur la traite des enfants comme l'une de pire forme du travail des enfants : Dans les pays associés, il n'existe pas d'actions directes. Le Sénégal a demandé à intégrer les pays prioritaires. Le Sénégal et la Guinée demandent à faire partie des pays prioritaire a cause de l'importance du phénomène de traite des enfants (interview des points focaux). Il a été recommandé d'agir sur tout le circuit de la traite sans distinction entre pays bénéficiaires et pays associés. Dans les pays associés, les populations veulent voir des actions concrètes de lutte contre la traite des enfants.

C. 16. Encourager les programmes manager à travailler dans le cadre global du travail des enfants et ne pas se limiter au programme IPEC : Le réseau ROGWAT en est illustration il regroupe beaucoup de partenaires qui travaillent dans la promotion des enfants. Le même réseau existe en Afrique centrale. En outre, l'expertise du projet est utilisée dans le cadre des autres projets tels que l'UNICEF ou l'OIM, en effet les experts du projet LUTRENA sont souvent invités à animer des ateliers de formation sur la question de la traite ou du trafic (Interview coordinateurs)

D. Contraintes externes et limites des capacités des agences d'exécution et leur impact dans la mise en oeuvre du projet

D. 1 Contraintes externes

La crise en Côte d'Ivoire en 2002 a affecté l'exécution du projet en Côte d'Ivoire même et dans les pays frontaliers.

En Côte d'Ivoire, le projet a démarré en février 2002 et la crise a eu lieu en septembre 2002, soit sept mois après le démarrage, ainsi les principales zones initialement ciblées par le projet n'étaient plus accessibles. Le projet était obligé de sélectionner de nouveaux sites, où les enfants étaient victimes de l'exploitation, notamment le Sud de la Côte d'Ivoire, qui est une zone économique prospère et une zone d'accueil des enfants victime de l'exploitation. Etant donnée la crise, les enfants retirés ont été réinsérés dans un réseau de familles d'accueil qui ont reçu un appui ponctuel, notamment un don en matériel et de petites subventions (Interviews Côte d'Ivoire). Au Mali, les premières actions étaient orientées vers le retrait des enfants Maliens, travaillant dans l'agriculture, mais la crise a conduit à une réorientation des actions vers la prévention. (Interviews ONG).

Dans le cas particulier du Togo, le projet LUTRENA a démarré en 2001, période difficile à cause de la suspension de la coopération internationale notamment avec l'Union Européenne et les institutions de Breton Wood. Ainsi de 1992 à 2007, la rareté des ressources de l'Etat a affecté le système éducatif et de la santé et réduit la participation financière de l'Etat au projet. Pour contourner cette difficile situation, l'Etat a contribué en nature notamment par la mise à disposition des locaux et d'un véhicule pour les activités de terrain, la prise en charge de l'eau, de l'électricité, etc. le projet a pris en charge les frais de missions des fonctionnaires et a contribué à l'achat de carburant lors des missions de terrain. L'état a utilisé ses structures décentralisées pour mener des activités au niveau régional ou local, ce qui a contribué à réduire les coûts. Les autres facteurs extérieurs sont liés à l'accident de la circulation d'un chauffeur et d'une secrétaire en mission qui y ont perdu la vie en Novembre 2006. Cette situation a beaucoup affectée moralement le chef du projet (Interviews Togo).

Le Nigeria et le Gabon ont connu un ralentissement des activités du programme. Le Nigeria a changé de coordinateur national en cours d'exécution. Les autorités Gabonaises ont montré un faible intérêt et la société civile gabonaise, une faible connaissance du phénomène par. Ce qui a influé sur l'exécution globale du projet (Evaluation 2003).

La baisse du taux de change du dollar en monnaie locale a réduit le pouvoir d'achat des partenaires, ce qui a influé dans l'exécution des programmes d'action comme initialement planifié.

D.2 Contraintes des agences d'exécution

D. 1. 1. Contraintes des ONG

La faiblesse de moyens financiers des ONG locales partenaires a limité les actions du projet. Beaucoup d'ONG ne peuvent pas s'auto financer pour mener des activités de terrains alors que les procédures de décaissement sont longues. « Il arrive qu'une ONG reçoive une avance, mais arrête

ses activités par manque de fonds » (Interview ONG). En outre, le retard dans les paiements est perçu comme une difficulté qui fausse la planification des tâches cause des retards dans l'exécution des activités.

Selon les ONG de la Côte d'Ivoire, les principales contraintes sont l'instabilité politique et les difficultés d'accès à certaines zones dont la demande en service d'assistance est importante. Les formations menées en 2006 ont permis une bonne compréhension des procédures du projet LUTRENA. Cette contrainte est levée depuis la formation.

La courte durée des programmes réinsertion qui demandent un long suivi et des moyens financiers conséquent pour le paiement du personnel et les déplacements est citée souvent comme contrainte: « la réinsertion sociale des victimes requièrent des activités qui s'étaleraient sur un minimum de deux ans. La planification sur deux à cinq ans est nécessaire pour pouvoir mesurer les changements des activités du projet » (Interview Togo). Des ONG ont exprimé un besoin de prolonger certains programmes d'action sur au moins deux ans pour avoir un impact sur les populations. Les ONG internationales ont montré plus d'efficacité à gérer les programmes d'action que les ONG locales. En Côte d'Ivoire l'état gère les centres d'accueil des enfants victimes.

La lenteur des procédures d'approbation due aux mécanismes d'approbation qui se font à différents niveaux réduit l'efficacité des actions. Cette situation était mentionnée dans les évaluations de 2003 et 2006. En outre, « le paiement de 30% pour le premier acompte et la courte durée de PA limite la performance des activités » (Interview ONG).

D. 1.2. Contraintes de ministères sectoriels

Le guide d'entretien comportait une question sur les contraintes des ministères dans le cadre de l'exécution des programmes. Nous présentons le résumé des principales contraintes :

- La courte période d'exécution des projets;
- La limitation des zones d'intervention : au Mali 2 régions ont été ciblées sur les 9;
- La non maîtrise de la participation des enfants par les agences d'exécution et la non compréhension par les populations ;
- La mobilité des agents des services publics et des ONG ;
- L'insuffisance des ressources financières et le retard dans la mise en place des budgets qui ont contribué à un retard dans l'exécution des programmes d'action. Au Bénin, des activités ont été suspendues jusqu'en 2008;
- La complexité des procédures de LUTRENA pour la présentation des rapports et la justification des dépenses; dans le cas particulier du Bénin,
- Le retard dans le décaissement des fonds qui ont un impact sur le respect des délais d'exécution ;
- L'ancrage de tradition migratoire dans certains milieux ;
- La négligence des aspects internes de la traite ;
- L'analphabétisme des populations ;
- La non harmonisation des textes nationaux d'avec les textes internationaux ;
- L'absence de statistique fiable sur la traite des enfants ;
- L'absence de législation spécifique sur la traite des enfants ;

- Le suivi des accords de coopération ;
- L'insuffisance voire la non application des textes existants ;
- La crise qui prévaut en Côte d'Ivoire : elle avait freiné la dynamique de coopération avec les pays voisins, notamment le Mali et le Burkina Faso alors la situation de guerre favorise la traite des enfants.
- Le manque de coordination des activités entre différents ministères en charge de la question, exemple au Burkina Faso, le Ministère de l'Action Sociale a un plan d'action alors le Ministère du Travail n'en a pas. Dans d'autres pays, il n'existe pas de synergie entre ministères, par exemple au Mali, il existe une rivalité entre les ministères du Travail et celui de la Femme pour le leadership du projet. Ainsi, la tutelle du projet sous le Ministère de la femme est perçue par le Ministère du travail comme une contrainte et une difficulté. Cette situation crée « un manque de synergie entre les deux Ministères » (Interview Ministère)

E. Possibilités de répllication et durabilité

Les indices de durabilité se retrouvent dans les actions réussies que l'état, les ONG, les populations peuvent continuer à mener sans le projet. Ainsi les actions suivantes peuvent rentrer dans la catégorie: les comités de vigilance, l'engagement des ONG, l'instauration de clubs des enfants, l'implication des anciennes victimes dans les campagnes de sensibilisation, l'introduction de la question de la traite des enfants dans les assemblées parlementaires des enfants, la construction de centre de réhabilitation, et l'engagement des populations à éradiquer le fléau.

Le modèle de LUTRENA pour lutter contre la traite a convaincu les partenaires et différentes parties prenantes, les autres bailleurs, les états, ONG et populations en général. Les interviews avec les chefs de projets, partenaires des ministères et ONG montrent que les acquis du projet seront répliqués et conservés. « Le projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action national de lutte contre la traite des enfants au Mali d'une part et du processus de mise en place et de renforcement des mécanismes communautaires de prévention et de protection des enfants victimes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence d'autre part. Comme telle, les actions se poursuivront nécessairement tout en s'appuyant sur les acquis du projet » (Interview Ministère Mali).

E.1. Implication des ONG et volontariat

L'existence de comités de vigilance bien formés et engagés a été citée comme un des premiers mécanismes qui pourraient être répliqués et qui permettront d'assurer la durabilité des actions de LUTRENA. Au Mali, bien que le programme d'action d'appui aux comités locaux de vigilance soit terminé en 2004, les membres du comité local de vigilance ont continué le travail d'interception des enfants à Sorobasso, Cercle de Koutiala, à Zébalá. Ils ont été appuyés en cela par la Direction Régionale de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. La bonne collaboration entre ministères et ONG autour de la question pourrait être un indice de durabilité des actions de LUTRENA (Interview ONG).

La réussite de l'approche des comités de village, initié au Mali, Togo et Bénin a encouragé d'autres bailleurs comme l'UNICEF à les appuyer. La mise en place d'un réseau de formateurs de comités locaux villageois en Côte d'Ivoire pourrait être répliquée pour en

assurer la pérennité. Cependant cette possibilité de répliation n'est pas évidente au Bénin. Certaines réponses au questionnaire d'évaluation ne montrent pas de preuves que les comités locaux de vigilance n'ont pas démontré une autonomie financière et n'ont pas encore mise en place des mécanismes qui peuvent assurer la durabilité des actions. En effet, les différents interviews ont montré que le comité locaux de vigilance doivent être appuyés et qu'il n'existe pas encore de models d'activités génératrices de revenus qui pourraient être répliquées au Bénin. Cependant les ONG sont entrain de travailler avec les collectivités locales afin de trouver des financements au plan d'action qui est en chantier.

Le projet LUTRENA a financé des activités génératrices de revenus, dans la peinture sur tissu, la couture, la production de produits cosmétiques simple tels que le savon local, bijouterie, boulangerie et pâtisserie. L'appui du projet a consisté à la formation pour l'acquisition de compétences en techniques de production, don de matériels de production et appui technique. L'évaluation de 2006, p. 16 recommande de travailler avec des ONG comme CARITAS et Save the Children, et des ONG internationaux qui ont une expérience dans les activités génératrices de revenus et LUTRENA devrait se concentrer sur les tâches comme le conseil et le plaidoyer.

La formation professionnelle est une activité répliable qui peut garantir la durabilité. Au niveau des ONG, les compétences acquises lors de formations continueront à être appliquées après le projet. L'ONG communauté Abel continuait à former les artisans sur le droit des enfants à la fin de programmes d'actions, dans le cadre du suivi des PA financés par le projet LUTRENA. Elle continue à mener ses activités dans ses ateliers de formation professionnelle, à financer le transport des membres des comités de vigilance et les centres d'alphabétisation sont toujours fonctionnels malgré l'arrêt du financement du projet LUTRENA.

En général, les ONG interviewées sont conscientes de leur rôle dans la répliation des bonnes pratiques et dans l'implication des communautés. Au niveau des ONG en Côte d'Ivoire, certains mécanismes sont en place : Appui aux Comités Locaux de Vigilance a travers un appui aux activités génératrices de revenus (vente de sucrerie et de poulets de chair en Côte d'Ivoire pour prendre en charge le salaire du moniteur et les frais de déplacement des membres du comité de Vigilance), visites effectives mensuelles aux Comités Locaux de Vigilance, Centre d'accueil fonctionnels qui reçoivent des subventions de la Mairie. L'ONG est entrain d'explorer les possibilités de partenariat avec le secteur privé pour appuyer la réinsertion des enfants victimes. Les populations participent activement aux émissions interactives radiophoniques (interview ONG). Ces exemples d'engagement des gouvernements et de la société civile sont des indices de durabilité du projet.

En outre, le volontariat contribue à la durabilité d'un projet. Cependant étant donné le faible niveau de vie des populations concernées, il y a un besoin d'institutionnaliser ces comités de vigilance, de professionnaliser les agents et de leur dégager un budget minimal de fonctionnement ou de mettre en place un système de génération de revenus pour mener leurs activités.

L'engagement politique est également un facteur de durabilité d'un projet. Dans tous les pays, L'Etat s'est engagé à impliquer les Ministères techniques concernés et à développer des accords de partenariat bilatéraux et multilatéraux pour lutter contre le fléau.

E. 2 Engagement des Etats et des collectivités locales

La mise en place d'un cadre juridique est la première étape pour la continuation des activités, ainsi 24 pays y inclus ceux du projet LUTRANA ont signé l'accord multilatéral sur la traite des enfants. La Côte d'Ivoire a marqué son engagement à poursuivre le travail de lutte contre l'exploitation du travail des enfants à travers la mise en place de d'importants comités nationaux dont le Comité Interministériel National contre la Traite et l'exploitation des Enfants. Ce comité est présidé par le Ministère de la Femme, Famille et Affaires Sociales, se réunit régulièrement, travaille en étroite collaboration avec le BIT et l'UNICEF, et mène des activités sur le terrain. La Côte d'Ivoire a validé le system de monitoring du travail des enfants grâce a l'assistance technique de ILO/ IPEC.

Selon les interviews avec les responsables des Ministères techniques, la Côte d'Ivoire a mis en place un dispositif qui permet d'espérer que des actions de lutte contre la traite des enfants vont s'institutionnaliser :

- La Direction de la Protection Sociale au sein du Ministère de la Famille de la Femme et des Affaires Sociales;
- Le Comité National de Lutte contre l'exploitation et la traite des enfants;
- La Sous Direction de la lutte contre le travail des enfants au sein du Ministère du Travail;
- La Sous Direction de la lutte contre la Traite et la délinquance juvénile au sein du Ministère de la Sécurité

La Côte d'Ivoire a déjà pris des mesures pour mettre en place une unité de travail des enfants au Ministère de l'Agriculture. En outre le Ministère du Travail a pris des mesures pour mettre en place un système de monitoring du travail des enfants. Le gouvernement s'est engagé à prendre en charge le problème de la traite des enfants (Interview Ministère Cote d'Ivoire).

En Cote D'Ivoire, le Projet a permis de développer une synergie entre le gouvernement et l'ONG Communauté Abel. L'ONG a noué un partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales depuis 5ans et ce département leur apporte une assistance technique a travers le détachement de fonctionnaires. Le ministère de la Justice leur octroie une subvention annuelle dont la dernière de 2007 était de 8 millions de FCFA (Interview ONG).

En Cote d'Ivoire, le plan national d'action contre la traite et le travail des enfants a été élaboré. Il traduit l'engagement de l'Etat a éradication le phénomène de la traite et du travail des enfants. C'est un cadre global qui définit la politique nationale en la matière. Il est financé au deux tiers par le Gouvernement. IL compte sur l'appui d'autres partenaires tels BIT/LUTRENA, UNICEF, GTZ etc. pour clôturer le budget (Source : Interview Côte d'Ivoire).

Le Ministre du Travail du Mali était sur le point de signer un arrêté ministériel créant le comité national de suivi des programmes de lutte contre la traite des enfants (Progress report de septembre 2006)

Le même rapport de septembre 2006 dit que le Burkina Faso créé une unité spéciale pour le travail des enfants au sein du Ministère du Travail et du bien être sociale.

Au Mali, le Progress report de Septembre 2006 mentionnait l'engagement du Conseil du Cercle de Kolodieba qui a dégagé budget pour prendre en charge les activités de lutte contre la traite des enfants. Ce qui été notée lors des interviews avec les ONG du Mali. Au Mali, le Comité de suivi des Programmes de lutte contre la traite des enfants continue à suivre les programmes de lutte contre la traite des enfants et de s'assurer de la pertinence, de l'efficience et de l'efficacité des actions. En outre, le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Mali, 2008-20012, élaborée en Mars 2007, stipule clairement dans le cadre du résultat 1, portant sur les droits humains, la réinsertion des enfants victimes de traite, et le prise en compte des enfants vulnérables.

Au Burkina Faso, les Ministères de Affaires Sociales, celui de l'Agriculture et celui de l'Education de Base on signé un protocole d'accord pour mettre en place un programme de formation professionnelle des jeune dans le cadre de la lutte et la prévention (Interview Ministeres).

Au Togo des plans d'actions villageois sont élaborés depuis Juin 2006 avec le soutien du PNUD .

F. Les bonnes pratiques et models d'intervention

F.1 Comités locaux de surveillance: l'UNICEF a repris la stratégie du projet au Togo pour l'appliquer aux cercles communautaires. Les Comites locaux de surveillance ont contribué à la prévention du phénomène en impliquant directement les personnes concernées. Les acteurs qui sont au centre de la traite se sont appropriées les stratégies de prévention et participent à la recherche de solution familiale. Si ces comités sont renforcés, ils peuvent contribuer à éradiquer le phénomène.

F. 2. Sensibilisation des parents, autorités locales et des enfants : Approche efficace en matière de sensibilisation avec peu d'argent comme contribution

F. 3 Structures de coordination nationales : elles ont permis le renforcement du cadre institutionnel. Elles présentent beaucoup d'avantages, notamment de représenter l'autorité de l'Etat, d'être en relation avec l'extérieur, d'utiliser toutes les structures administratives décentralisées allant des ministères à la police, gendarmerie et autres services sociaux.

F.3 Renforcement du cadre législatif et réglementaire : Mise en place de commissions nationales pour l'élaboration des lois sur la traite des enfants en Cote d'Ivoire, au Mali, au Ghana, au Togo et au Bénin.

F.4. Implication des medias nationaux et internationaux : Diffusion du procès d'un trafiquant au Togo sur Radio France International dans la cadre de la dissuasion des trafiquants en général ; engagement du Réseau de journalistes dans le trafic des enfants : RETRAM au Bénin, RICAE en Côte d'Ivoire, RSB-TDE au Mali et Burkina Faso., Des

média bien informées et sensibilisées peuvent faire la différence et faire de la question de la traite des enfants un problème national.

F.5 Encouragement à l'enregistrement des actes de naissance : UNICEF l'a généralisé à environ 4.000 enfants

F.6 Coopération avec les autres institutions qui travaillent dans le même domaine : la synergie des actions augmente l'efficacité et l'efficacités.

F.7 Documentation des bonnes pratiques : Tous les pays prioritaires travaillent sur la documentation des bonnes pratiques qui incluent les témoignages des enfants victimes de la traite.

F.8. Communication culturelle à travers les sketches et pièces de théâtre : Le théâtre est un outil pertinent de communication au Ghana et a permis d'atteindre ceux qui n'ont accès à la télévision, notamment les zones rurales..

E.9 Club des enfants, LUTRENA : clubs dynamiques au Cameroun, Bénin, Burkina Faso et Mali

F.9 Support Publicitaire : sur les cartes d'embarquement et de débarquement « arrêtez le travail des enfants » au Cameroun

F.10. Synergie entre ONG, différents ministères et projet : Bon modèle d'interaction entre les services publics des affaires sociales, les ONG et comités villageois.

F.11. Mobilisation de fonds : Le projet LUTRENA a permis de mobiliser les autres bailleurs autour du projet. Leurs différentes contributions ont permis de mobiliser un budget 20 fois supérieur au budget initial.

G. Effets multiplicateurs et effets inattendus depuis l'évaluation de 2006

G.1. mobilisation des partenaires autour des objectifs de lutte contre la traite des enfants : La mise en œuvre du modèle LUTRENA a intéressé beaucoup de bailleurs : notamment le système des Nations Unies à travers le PNUD, l'UNICEF, l'UNHCR et d'autres ONG internationales et locales ont contribué à lutter contre le phénomène de la traite des enfants .

G .2 Implication des villages qui n'étaient initialement ciblés par le projet. En effet, certains comités locaux de vigilance ont reporté que leur présence a contraint les trafiquants à cibler d'autres villages. Ces comités ont conséquemment créé des sous comités pour couvrir les villages isolés (Source Progress report septembre 2007).

G.3. Nombre de pays impliqués : Le projet a concerné 12 pays, mais 24 sont signataires de l'accord d'Abuja. La question du travail est mieux connue et au delà des pays bénéficiaires (Source Accord d'Abuja).

VI. Contribution et intégration de USDOL dans le programme général LUTRENA

La composante USDOL a été harmonieusement intégrée dans le projet LUTRENA. Dans l'exécution des activités, on sent une uniformisation de la démarche sous la supervision du BIT qui a utilisé ses principes de fonctionnement tripartite. Il est à noter la bonne collaboration qui a existé avec les autres projets USDOL. Les interviews n'ont montré aucune compétition entre projets financés par USDOL n'existe, mais plutôt une recherche d'appui mutuel entre coordonnateurs de projets a prévalu.

Activités financées sous la composante USDOL

Actions LUTRENA	Actions USDOL	Commentaires
<p>Pays concernés</p> <p>Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Gabon, Ghana</p> <p>Associés: Sénégal, Niger, Nigeria, Cameroun, Guinée</p>	<p>Pays concernés prioritaires</p> <p>Bénin Togo Côte d'Ivoire Burkina Faso Mali Gabon et</p> <p>Associés : Sénégal, Niger, Nigeria, Cameroun</p>	<p>Sur les douze pays concernés par le projet USDOL en appuie 10, avec une concentration et des actions directes sur 6 pays</p>
<p>Développement institutionnel du projet</p>	<p>Financement de la gestion et coordination du programme (CTA Dakar, Conseiller senior basé au Gabon)</p> <p>Appui aux différents bureaux nationaux de coordination</p> <p>Appui aux plans nationaux d'action</p>	<p>Appui institutionnel assuré par USDOL</p>
<p>Actions directes</p>	<p>Promotion des législations nationales et sous régionales</p> <p>Eduction formelle, non formelle, formation professionnelle</p> <p>Services d'assistance aux</p>	<p>Les actions directes ont permis une meilleure prise de conscience du phénomène et amener les autorités a prendre des mesures législatives</p> <p>Créer les conditions pour assurer la prévention et la réinsertion</p> <p>- Appuyer le retour des</p>

Actions LUTRENA	Actions USDOL	Commentaires
	enfants victimes : renforcement des capacités des centre d'accueil, Appui aux systèmes de surveillance aux frontières Appui a la réintégration des enfants victimes	enfants victimes dans de bonnes conditions - Prévention et retrait - Réinsertion des enfants
Recherche études et Documentation et suivi	Etudes qualitatives et quantitatives et consultations	Entre 2002 et 2007, 21 études et consultation ont été entreprises dont 18 disponibles pour un coût total de 630,747 USD
Formation, information et communication	Formation, information et communication	Sensibilisation et appui au cadre législatif et réglementaire
Coopération sous régionale et actions communes	Renforcement des réseaux transfrontaliers	Coopération sous régionale
Nombre d'enfants ciblés	9.000	Nombre atteint 36.128 enfants
Contribution financière total \$16.2 USD	\$9,279 Millions	DANIDA : \$6.32 millions et USDOS: \$1,400 millions

VII. Leçons apprises

Actions réussies : Le projet dans son ensemble été une réussite. Les acteurs principaux partenaires ont apprécié la pertinence des actions qui ciblent directement les enfants et les gouvernements.

Le projet a permis de retirer et de prévenir des enfants victimes de la traite au delà des prévisions (9.000 prévus et plus de 36.000 retirés)

Le projet a permis d'harmoniser la définition des concepts de trafic et traite dans les différents pays partenaires.

Le projet a permis de mettre en place un cadre réglementaire et juridique pour lutter contre la traite, a encouragé les gouvernements à s'impliquer davantage, en outre, il a encouragé la coopération entre pays frontaliers pour éradiquer le phénomène.

Le projet a permis d'améliorer le niveau de connaissance, les motivations, et modes opératoires du trafic transfrontalier et l'ampleur du phénomène même si beaucoup reste à faire en matière de trafic interne.

Les activités de formation et de sensibilisation ont permis un transfert de compétences aux populations locales : ce qui contribue à la durabilité

Les activités d'éducation ont permis à certaines élèves de retourner à l'éducation formelle (cas des bénéficiaires du Mali qui ont réussi leur concours d'entrée dans les lycées) : ce qui contribue à une bonne réinsertion des enfants.

Le projet a permis de renforcer des capacités des communautés rurales dans la prévention, le retrait et la réhabilitation. Les efforts de formations et la prise de conscience sont des acquis qui vont permettre aux communautés de continuer le travail déjà entamé.

Réseau des journalistes unifiés pour combattre la traite et le mal traitement des enfants : Il est possible de trouver dans les médias des personnes engagées avec des capacités professionnelles et qui peuvent contribuer à éradiquer le phénomène.

Efforts à faire : Les actions suivantes ont connu une limite dans leur impact

Le manque de visibilité du projet LUTRENA dans les pays dits associées : Du fait de l'absence d'actions directes, les populations ne sentent pas le projet sur le terrain, alors qu'il existe un réel besoin de mener des actions de lutte contre la traite des enfants (cas du Sénégal et de la Guinée avec les phénomènes d'enfants de la rue et de talibés).

Le système de suivi statistique : Il n'existe pas encore de système fiable de collecte des informations. En effet, au Mali, les comités de vigilance collectent les informations au niveau local, ces informations sont transmises au niveau préfectoral, mais il n'existe pas encore de système national de collecte d'information statistique sur la traite des enfants. Le projet LUTRENA a commencé à mener des actions qui ont besoin d'être consolidées.

Les activités génératrices de revenus n'ont pas permis de développer des emplois stables. Tous les bénéficiaires ont été formés dans les mêmes domaines classiques de la couture, teinture, coiffure pour les femmes et de la mécanique et autres pour les garçons. Les fonds de roulement disponibles ne permettent pas de développer des micro-entreprises viables.

Le manque de formation des partenaires sur les procédures du projet : les partenaires de ministères sectoriels et ONG ne maîtrisaient pas les procédures d'élaboration des rapports.

Le faible niveau des salaires des ONG pourrait créer un sentiment de frustration des employés de l'ONG.

VIII. Recommandations

Continuer appuyer tous les pays bénéficiaires qui doivent être considérés comme pays prioritaires : il est recommandé de travailler sur tout le circuit de la traite et de continuer à travailler sur les stratégies de lutte contre la pauvreté en associant les autres partenaires spécialisés sur les questions économiques et de micro-entreprises, rechercher des partenaires pour appuyer les activités génératrices de revenu et la micro finance

Faire une évaluation des besoins de formation des différents partenaires dans la de planification et de préparation afin qu'ils soient bien formés sure les procédures du projet.

Agir à la demande des enfants : Des efforts sont faits en matière d'implication des enfants dans les stratégies de lutte contre la traites des enfants, cependant il serait utile de les impliquer dans le processus de planification du projet et dans les instances de décision .

Cibler spécifiquement les utilisateurs de main d'œuvre infantile notamment les employeurs du secteur informel, les ménages riches qui utilisent des enfants comme domestiques, et ceux qui utilisent les enfants, travailleurs du sexe.

Former certains partenaires de ministères sectoriels qui ont exprimé le besoin d'une formation sur les models d'élaboration des rapports pour la prochaine phase du projet

Mettre en place un système de régulation incriminant les trafiquants de tous ordres, parents ou non afin de décourager les pratiques de prêts d'enfants.

Renforcer la synergie entre programme IPEC et LUTRENA en élaborant un programme de travail commun avec des objectifs et des indicateurs clairement définis.

Allouer une durée plus longue de la dernière phase du projet afin de s'assurer que les mécanismes de durabilité sont mis en place, avec des possibilités de tester les résultats et de prise en charge effective des activités du projet par les partenaires locaux.

Continuer à mobiliser les gouvernements sur les accords bilatéraux et multilatéraux sur la traite des enfants et veiller a ce que le plan d'action soit suivi et bien intégré dans les différents programmes de développement national. Cela permettrait d'institutionnaliser les efforts de USDOL sur la traite des enfants.

Continuer à financer de tels projets pour consolider les acquis. Certains gouvernements ont manifesté une volonté réelle de lutter contre la traite des enfants, mais ne sont pas encore prêts à prendre le relais du projet LUTRENA. Il y a un désir exprimé par toutes les personnes interviewées de continuer à supporter le projet LUTRENA du fait de son impact sur la lutte contre la traite des enfants.

IX. Conclusion

L'exécution du projet a été jugée satisfaisant dans son ensemble et la composante USDOL du Projet LUTRENA a été un instrument clef dans la lutte contre le travail des enfants a des fins d'exploitation. Il a permis de renforcer le cadre juridique et réglementaire, de mieux connaître le phénomène sur le plan qualitatif et quantitatif, de sensibiliser les autorités et les populations en général, d'apporter un appui aux victimes et aux familles à risque. En outre, les gouvernements par la voie des Ministères du Travail et celles en charge des affaires sociales, ont montré leur volonté de relayer le projet LUTRENA. Cependant, le travail reste encore à parfaire du côté de la mise en place du système de suivi statistique des enfants et la mise en place d'activités génératrices de revenus pour prévenir les populations à risque. A ce niveau, le cadre de concertation entre le projet, les bailleurs et le gouvernement pourrait permettre de trouver une solution a un problème qui dépasse les compétences du BIT.

ANNEXES

Annexe I: Termes de Référence



**Final Version
Basis for
Contract**

**International Programme on the Elimination of Child Labour
ILO/IPEC**

Terms of Reference

For

Independent Final Evaluation of the USDOL-funded Activities of the Project “Combating the Trafficking of Children for Labour Exploitation in West and Central Africa (LUTRENA)”

ILO Project Code	RAF/04/P58/USA & RAF/01/P51/USA RAF/01/P53/USA
ILO Project Number	P.250.07.100.058 & P.250.07.100.051
ILO Iris Code	12473
Countries	<i>Core countries:</i> Benin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Gabon (until July 2006), Mali, Togo, Cameroon (until June 2006) <i>Non-core countries:</i> Guinea, Niger, Nigeria, Senegal
Duration	77 months
Starting Date	July 2001 & September 2004

Ending Date	August 2006 & December 2007
Project Locations	Regional level, national level and selected districts
Project Language	English/ French
Executing Agency	ILO-IPEC
Financing Agency	USDOL
Donor contribution	US \$ 4,279,154 US \$ 2,000,000.00 US \$ 3,000,000.00

I. Background and Justification

1. The International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC) is a technical cooperation programme of the International Labour Organization (ILO). The aim of IPEC is the progressive elimination of child labour, especially its worst forms. The political will and commitment of individual governments to address child labour – in cooperation with employers' and workers' organizations, non-governmental organizations and other relevant parties in society – is the basis for IPEC action. IPEC support at the country level is based on a phased, multi-sector strategy. This strategy includes strengthening national capacities to deal with this issue, legislation harmonization, improvement of the knowledge base, raising awareness on the negative consequences of child labour, promoting social mobilization against it, and implementing demonstrative direct action programmes (AP) to prevent children from child labour and to remove child workers from hazardous work and provide them and their families with appropriate alternatives.
2. Trafficking in children being a particularly pernicious form of child labour, there is an urgent need to promote awareness about it and take immediate and effective action to combat it. During the 1990s, the number of reports of children being trafficked across borders for labour exploitation has steadily increased in West and Central Africa. Although some cases of trafficking of children within West Africa for commercial sexual exploitation have been reported, these have been far outweighed by the numbers reportedly trafficked across borders for other forms of work, of which recruitment for domestic work appears to be the most important. Other types of labour exploitation include work in plantations, small trade, begging and soliciting.
3. Several reasons are put forward to explain this phenomenon, in particular the decline throughout the region in the extended family system and the traditional forms of solidarity linked to it. Traffickers usually promise good money and job proposals in order to persuade parents to send their children away. However, after the children arrive at their destination, neither the child nor their parents are paid for the work they do, or at least not as much as they have been promised. Trafficked children who have been interviewed often tell harrowing stories of their journey from their home to their place of employment and many complain of bad working conditions and being deprived of food once they arrive. Many report that they have been beaten by their employers.
4. In this context, ILO-IPEC has launched a major sub-regional programme in October 1999, entitled "Combating the trafficking in children for labour exploitation in West and Central Africa" (LUTRENA project). Under LUTRENA phase I the project covered Benin, Burkina Faso, Cameroon, Cote d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigeria and Togo. LUTRENA Phase II began in July 2001 and end on December 31, 2007. With the amendment in 2004 the project covered Benin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Mali, Gabon and Togo as core countries and the non-core countries were Guinea, Niger, Nigeria and Senegal which were based on the recommendations of the first mid-term evaluation. Direct actions in Cameroon and Gabon ended in June 2006.
5. The programme is funded by the US Department of Labor (USDOL), the US Department of State (USDOS) and the Danish International Development Agency (DANIDA). While donors focus on different project countries, there are several countries in which more than

one donor has been funding activities under the LUTRENA project. The part of the project which is funded by USDOL has different components with separate budgets which are however closely interlinked. The components that will be looked at in the present evaluation (RAF/04/58/USA and RAF/01/51/USA) which is built on an earlier component (RAF/01/53/USA) and thus the evaluation will address all three components.

6. The development objective of the USDOL-funded part of the LUTRENA project is to contribute to a reduction in the incidence of trafficking in boys and girls for labour and sexual exploitation in Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Gabon and Togo.
7. The project has three immediate objectives:

Immediate objective 1: *Addressing the Demand for Boys and Girls*

At the end of the project, the demand side of the trafficking problem is being addressed by key stakeholders at the national, regional and local level.

Immediate objective 2: *Addressing the State of Exploitation*

At the end of the project, 860 boys and girls have been withdrawn and provided with a range of services leading to their sustainable reintegration.

Immediate objective 3: *Addressing the Supply of Boys and Girls*

At the end of the project, 3440 boys and girls and 3440 adult family-members in trafficking-prone high risk areas are being provided with viable education and socio-economic alternatives to reduce their vulnerability to child trafficking. The Amendment noted that the amendment phase will target 4,300 children as direct beneficiaries. This does not reflect a change in the original project target for direct beneficiaries for the project. The original project target of 9,000 children withdrawn or prevented did not change as a result of the amendment.

Evaluation Background

8. A mid-term evaluation of the LUTRENA Phase II was conducted in June-July 2003 (RAF/01/P53/USA). The global interim LUTRENA evaluation comprising all components (USDOL; DANIDA, USDOS) was carried out as per IPEC procedures, through a participatory consultative process conducted during the months of May, June and July 2006. The interim m evaluation made several concrete recommendations to the key stakeholders on various subjects ranging from providing more trainings, prioritising the vocational training/apprenticeship component, raising awareness, documenting good practices, further collaboration and synergies with various partners. (Please see the mid-term/interim evaluation report for further information).
9. The final evaluation is required by ILO/IPEC policies and procedures as well as per donor requirements. It is intended to serve as key tool for planning and learning and focus on facilitating and supporting the further action on child labour where solid documentation and analysis of the experience from current support initiative are important.
10. This evaluation is considered to be an input to the global final evaluation of the LUTRENA project (i.e. activities funded by all donors) which will be covered by funding of DANIDA (final evaluation date dependent on the project extension currently being requested to the donor now tentatively scheduled for March/April 2008).

II. Scope and Purpose

Scope

11. The evaluation will cover all activities (including action programmes) of the USDOL component of the IPEC project in Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Togo, Guinea, Niger, Nigeria and Senegal which have been funded by USDOL (project codes RAF/01/P53/USA, RAF/04/P58/USA & RAF/01/P51/USA).

Purpose

12. The primary purpose of the present evaluation should be to assess the USDOL contribution to the programme's achievements. The evaluation should analyze strategies and models of intervention used, document lessons learned and potential good practices, and provide recommendations on how to integrate these into planning processes and implementation of future interventions in the field of child trafficking. A particular focus should be on identifying elements of effective models of intervention including their potential use and their strengths and weaknesses. The evaluation should also look at how the USDOL component linked up with and was integrated into the global LUTRENA project.

III. Suggested Aspects to be Addressed

13. The evaluation should address the overall ILO evaluation concerns such as relevance, effectiveness, efficiency and sustainability as defined in the ILO Evaluation Framework and Strategy and associated guidelines. It should be carried out in adherence with the ILO Evaluation Framework and Strategy, the ILO-IPEC Guidelines and Notes, the UN System Evaluation Standards and Norms, and the OECD/DAC Evaluation Quality Standard

Design:

- Were the overall project targets realistic?
- Assess whether the project design was logical and coherent and took into account the institutional arrangements, roles, capacity and commitment of stakeholders.
- Assess the internal logic of the project and the external logic of the project (degree to which the project fits into existing mainstreaming activities that would impact on child labour).
- How well did the project design take into account local efforts already underway to address child labour and promote educational opportunities for targeted children and existing capacity to address these issues?
- Are the time frame for project implementation and the sequencing of project activities logical and realistic? If not, what changes are needed to improve them?
- Were the objectives of the project clear, realistic and likely to be achieved within the established time schedule and with the allocated resources (including human resources)?

Achievements (Implementation and Effectiveness):

- Assess the efficiency and effectiveness of project implementation. As applicable, assess what were the factors that contributed to the project's delay?
- How effective was the project in terms of leveraging resources? What process was undertaken by the project to identify and coordinate implementation with other USDOL-funded projects and other child labor-focused initiatives and organizations in West Africa?
- How effective were the APs, research projects, and policy projects, and how did they contribute to the project meeting its immediate objectives?
- How were the conclusions and recommendations from the 2006 mid-term evaluation addressed by the project? Were the recommendations, lessons learned, and identified good practices from the mid-term evaluation successfully incorporated into project implementation?
- Examine the capacity constraints of implementing agencies and the effect on the implementation of the designed projects.
- To what extent were assessments, policy papers, and other forms of project research shared with relevant stakeholders and linked to project activities?
- Do the IPEC programme and programme partners understand the definitions and their use (i.e. child trafficking, exploitative child labour, and the criteria for determining the withdrawal and prevention of child trafficking victims, in the pilot projects) and do the partners have similar understanding of the concepts and terminology utilized by the project? Please assess whether the programme is accurately able to report on direct beneficiaries based on partners' understanding of the definitions/terminology.
- Does the operational definition of child trafficking utilized by the project remain relevant to the present context in West and Central Africa? What if any changes merit consideration should a further phase of the project be implemented?
- How did factors outside of the control of the project affect project implementation and project objectives and how did the project deal with these external factors?
- Assess the effectiveness of the project i.e. compare the allocated resources with results obtained. In general, did the results obtained justify the costs incurred?
- Assess whether the project has achieved its immediate objectives, especially in regards to meeting the target of withdrawing and preventing children by means of the pilot interventions. Assess the effectiveness of the different action programs implemented and their contribution to the immediate objectives of the project.
- What role has the project played in promoting bilateral and multilateral agreements on trafficking between countries in the region?
- What role has the project played in strengthening policy within the target countries?
- What role has the project played in increasing the knowledge base on child trafficking including of effective strategies to combat the phenomenon
- What possibilities are there for effective replication of efforts?
- Identify unexpected and multiplier effects of the project, and since the mid-term.

Sustainability

- How effective has the project been to date in promoting local ownership of the program and promoting long-term sustainability? How effective and realistic was the phase-out

- strategy for the project? How well was the phase-out strategy communicated with the project's partners?
- Will local and national institutions (including governments) and the target groups continue their commitment to the project objectives even after the project ends? What efforts to combat exploitive child labor do project stakeholders think will continue even after the project ends?

Special Aspects to be Addressed

The evaluation is to concentrate on looking at approaches and strategies of the USDOL-funded activities under the LUTRENA project. It should in particular identify:

- Assess the synergies created by the project with other IPEC projects in the region? What were the benefits of this collaboration in countries with several IPEC projects? What were some of the difficulties encountered? How can greater synergies be achieved in the future?
- In the Mid-Term Evaluation report it was noted that the crisis in Cote d'Ivoire caused delays in implementation of some of the planned initiatives. Please indicate whether these delays were seen in all participating countries or only in Cote d'Ivoire? Has the project been able to catch up on its schedule and remain on target?
- Regarding the Monitoring System, the evaluators reported in the Mid term evaluation that the project lacked basic information to conduct proper monitoring including up-to-date statistics on child trafficking victim numbers, training activities, and schooling. The way the project is monitored is through their reporting of project statistics, including the number of children withdrawn or prevented from exploitative work through the provision of educational or training opportunities. This information is used to set the annual goals under the Government Performance and Results Act (GPRA). Which countries show evidence of this lack of statistical information? What records can be accessed to give evidence of this determination given in the mid-term report?
- The mid-term report stated that during its lifetime, the LUTRENA program has invested in research-related activities which should have generated a solid knowledge base, but had not generated the desired results by the time of the mid-term evaluation. Does the project show evidence of a solid knowledge base? If it doesn't, what are the reasons that have prevented its development?
- The mid-term report also stated that the project developed software that was never used and the evaluator suggested making the system operational. However, it was also noticed that there were weaknesses in program design and that an assessment of the software needed to be conducted. Could the evaluator review the software themselves to determine its usefulness or the assessment of its weakness? Can the weight of both costs and benefits within the framework of existing funds determine if this suggestion was viable?
- The mid-term report informed on the lack of knowledge of law enforcement officers in Ghana and Cameroon. Has some training occurred for law enforcement officials at the operational level in all the countries of LUTRENA?
- It is one of the main stakeholders understanding that LUTRENA and WACAP had some difficulties in working together, as did LUTRENA and UNICEF. Did the project moved past the competitiveness and formed collaborative networks. Did this occur in all the countries or just in select ones, such as in Benin where LUTRENA and NGOs participate in the GTI forum?
- Emerging good practices and models of intervention
- The sustainability of interventions: which activities have been carried out / continued by implementing agencies since their action programs have ended? Which ones are likely to continue after USDOL funding has ended?

- What was the contribution of USDOL-funded activities to the progress made on a regional agreement on trafficking in persons?
- Examine the linkages and integration of the USDOL component into the overall LUTRENA evaluation framework.

IV. Expected Outputs of the Evaluation

15. The expected outputs to be delivered by the evaluation consultant are:
 - Desk review of project documents in Dakar
 - (Telephone) interviews with project staff in the countries of implementation
 - In-depth consultation with the CTA based in Dakar
 - Telephone interviews with USDOL, IPEC HQ and ILO IPEC Regional
 - Draft evaluation report. The evaluation report should include findings from desk review and interviews
 - Final Report including:
 - ✓ Executive Summary with key findings, conclusions and recommendations
 - ✓ Clearly identified findings
 - ✓ Clearly identified conclusions and recommendations
 - ✓ Lessons learnt
 - ✓ Potential good practices and effective models of intervention.
 - ✓ Appropriate Annexes including present TORs
 - Translated version of the draft and final version of the evaluation report from English into French

16. The total length of the report should be a maximum of 30 pages for the main report, excluding annexes; additional annexes can provide background and details on specific components of the project evaluated. The report should be sent as one complete document and the file size should not exceed 3 megabytes. Photos, if appropriate to be included, should be inserted using lower resolution to keep overall file size low.

17. All drafts and final outputs, including supporting documents, analytical reports and raw data should be provided both in paper copy and in electronic version compatible for Word for Windows. Ownership of data from the evaluation rests jointly with ILO-IPEC and the consultants. The copyright of the evaluation report will rest exclusively with the ILO. Use of the data for publication and other presentations can only be made with the written agreement of ILO-IPEC. Key stakeholders can make appropriate use of the evaluation report in line with the original purpose and with appropriate acknowledgement.

18. The final report will be circulated to key stakeholders for their review. Comments from stakeholders will be consolidated by the Design, Evaluation and Documentation Section (DED) of ILO/IPEC Geneva and provided to the evaluator. In preparing the final report the evaluator should consider these comments, incorporate as appropriate and provide a brief note explaining why any comments might not have been incorporated.

V. Evaluation Methodology

19. The evaluation will be carried out by one evaluation consultant based in Senegal. The evaluator will carry out a desk review of appropriate material, including the project document, progress reports, outputs of the project and action programmes, results of any internal planning process and relevant materials from secondary sources. He/she will moreover conduct telephone interviews with project staff in the countries where USDOL funded activities under the LUTRENA project have taken place.
20. It is expected that the evaluator will work to the highest evaluation standards and codes of conduct and follow the **UN evaluation standards and norms**.
21. The background of the **evaluator** should include:

Evaluator

Responsibilities	Profile
<ul style="list-style-type: none"> • Desk review of project documents • Briefing with ILO/IPEC-DED • Telephone Interviews with IPEC HQ desk officer, donor and USDOL project component staff in the project countries • In-depth meeting with CTA in Dakar • Draft evaluation report in French • Finalize evaluation report taking into consideration stakeholder comments 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Relevant background in social and/or economic development. ○ Experience in the design, management and evaluation of development projects, in particular with policy level work, institution building and local development projects. ○ Experience in evaluations in the UN system or other international context ○ Relevant regional experience preferably prior working experience in Senegal. ○ Experience in the area of children's and child labour issues and rights-based approaches in a normative framework are highly appreciated. ○ Experience at policy level and in the area of education and legal issues would also be appreciated. ○ Familiarity with and knowledge of specific thematic areas. ○ Fluency in English and French is essential

22. The evaluator will be responsible for undertaking a **desk review** of the project files and documents and for conducting telephone interviews with project staff and other stakeholders located in the countries covered by the project.
23. The evaluator will be responsible for **drafting** the evaluation report. Upon feedback from stakeholders to the draft report, s/he will further be responsible for **finalizing** the report **incorporating** any comments deemed appropriate.
24. The evaluation will be carried out with the technical support of the IPEC-DED section and with the logistical support of the project office in Dakar and with the administrative support of the ILO office in Dakar. DED will be responsible for consolidating the comments of stakeholders and submitting it to the Evaluator.

Timetable and Workshop Schedule

25. The total duration of the evaluation process including submission of the final report should be within two months from the end of the field mission.

26. The evaluator will be engaged for 22 work days. The timetable is as follows:

Phase	Responsible Person	Tasks
I Desk review & Consultations/Interviews	Evaluator	<ul style="list-style-type: none"> ○ Briefing with ILO/IPEC ○ Desk Review of project related documents ○ Telephone interview with USDOL, ILO/IPEC HQ, ILO/IPEC Regional, Project staff ○ In-depth consultation in Dakar with CTA
II Report preparation	DED, Evaluator, Stakeholders	<ul style="list-style-type: none"> ○ Draft report based on consultations from desk review and interviews ○ Draft report to be sent to translator by DED upon receipt from evaluator ○ Send draft for translation ○ Circulate draft report to key stakeholders ○ Consolidate comments of stakeholders and send to team leader ○ Finalize the report including explanations on why comments were not included

Schedule and Duration (tentative dates, will be finalized in consultation with the project)

Phase	Duration	Dates
I	12 days	Dec. 10-21
II	10 days	Dec 22-31

VI. Resources and Management

Resources

27. The resources required for this evaluation are:
- Fees for 22 days of work for one consultant based in Senegal including translation of the draft and final version of the evaluation report from English into French
 - Expenses for telephone interviews

Management

28. The evaluator will report to IPEC-DED in headquarters and should discuss any technical and methodological matters with IPEC-DED should issues arise. The ILO Office in Dakar will provide administrative support to the evaluation.

Annexe II : Bibliographie

International Labor Organization, International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC), Multi-bilateral Programme of technical cooperation (September 2004), Government of the United States of America, Government of Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Gabon and Togo, Combating the trafficking of Children for Labour exploitation in West and central Africa (LUTRENA), Amendment (Annex A), RAF/01/P53/USA

International Labour organization –IPEC (March August 2006) Technical Progress Report (TPR) – LUTRENA, avec annexes A-F et annexes 1-10

W& C Africa LUTRENA USDOL TPR International Labour organization –IPEC (Septembre 2006) Technical Progress Report (TPR) – LUTRENA, avec annexes 1-15

W& C Africa LUTRENA USDOL TPR International Labor organization –IPEC–LUTRENA (Mars 2007) Technical Progress Report (TPR), avec annexes 1-15

International Labor organization –IPEC - LUTRENA, Technical Progress Report (TPR) (March August 2007), avec annexes A-G et annexes 1-10

W& C Africa LUTRENA USDOL Technical Progress Report (Mars 2007), avec annexes 1 – 15

W& C Africa LUTRENA USDOL Technical Progress Report, TPR (Septembre 2007), avec annexes 1 – 15

Organisation Internationale du Travail, Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) – Projet sous régional de lutte contre la traite des enfants a des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du centre – LUTRENA, avec la collaboration de Bocoum B. (Décembre 2007), Rapport final, les bonnes pratiques, les leçons apprises et les enseignements tirés du projet LUTRENA Mali

Organisation Internationale du Travail, Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) – Projet sous régional de lutte contre la traite des enfants a des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du centre – LUTRENA, (Décembre 2007), Rapport final, Analyse situationnelle de la traite des enfants dans la zone de non couverture LUTRENA (2001-2006)

Bureau Internationale du Travail, Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) – Projet sous régional de lutte contre la traite des enfants a des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du centre – LUTRENA, (Décembre 2006), Rapport de synthèse, réalisé par Tolo H., Leshem G., et Akpaka K. A. Documentation des réalisations des bonnes pratiques et des leçons apprises relatives aux

Programme sous régional de lutte contre la traite des enfants a des fins d'exploitation en Afrique de l'Ouest et du Centre

« Comités Locaux de Vigilance » et de lutte contre la traite des enfants, mis en place par le projet LUTRENA au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo

Bureau Internationale du Travail, Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) – Projet sous régional de lutte contre la traite des enfants a des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du centre – LUTRENA, (Décembre 2005), Abega, C., Abe C.Mutia B., et Eloga M. La traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail au Cameroun, Rapport d'enquête

International Labor Office, IPEC, LUTRENA (2005), International Training workshop on child trafficking for security agencies in Ghana and Nigeria, ILO, 2005

International Labor Organization, IPEC, LUTRENA (December 2006), staff meeting 5, summary of proceedings, Dakar, Senegal

Organisation Internationale du Travail, Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), (2007), Traite des enfants, la réponse de l'OIT a travers l'IPEC, www.ilo.org/IPEC Genève 2007

LUTRENA (Septembre 2007), fiches sur les réalisations LUTRENA par pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Togo, Ghana

LUTRENA (Septembre 2007), fiches synthétiques

LUTRENA (Septembre 2007), résumé exécutif RR2 Burkina Faso, RR2 Mali, RR2 Togo

IPEC Evaluation_(April 2007), Combating the trafficking of Children for Labour exploitation in West and central Africa (LUTRENA), an external evaluation by a team of consultants

Annexe III : Personnes interviewées

Nom	Pays	Fonctions	Email/tel
Essodina Mibafei Abalo	Togo	ANP/CNP/PAD	abalo@ilo.org
Aliou Seck	Sénégal	Point focal IPEC CNP/PAD	secka@ilo.org
Boua-Bi Siemen Honoré	Côte d'Ivoire	Coordonnateur National Projet LUTRENA-IPEC	boua-bi@ilo.org
Sigui Mokié	Côte d'Ivoire	Sous Directeur de la Lutte contre la traite des enfants, Ministère de la fonction publique et de l'Emploi	siguimokie@yahoo.fr Tel 00 225 20 21 0157
Coulibaly Adom	Côte d'Ivoire	Directrice de la Protection Sociale (DPS), Ministère de la Famille et des Affaires sociales	couladom@yahoo.fr tel (225) 20 32 4233
Kouaho Alice	Côte d'Ivoire	Coordonnatrice générale ONG ASA	asaasbj@aviso.ci (225) 22 52 4513
Ndri Yao Claude	Côte d'Ivoire	Coordonnateur ONG Communauté Abel	Commabel@yahoo.fr (225)21 30 1191
Florent Valère Adegbidi	Bénin	ANP/CNP/PF LUTRENA Project coordinateur	florent@ilo.org (229) 21 31 4940
Sylvie Adanhodé	Bénin	Directrice de l'Enfance et de l'adolescence	Florsyl52@yahoo.fr 229 95 85 3148
Anani Folly	Bénin	Chef arrondissement. Interprète auprès enfant bénéficiaire	cafolly@hotmail.com 229 95 71 9164
Yvette Sokpin	Bénin	Enfant bénéficiaire	229 95 71 9164
Mariama Barry Ouédraogo	Burkina Faso	CNP Lutrena	ouedraogom@ilo.org 226 50 30 0457
Kobanka Romain	Burkina Faso	Ministère du travail	romianhk@yahoo.fr (226) 78 86 6749
Bilgo	Burkina Faso	Ministère de l'action sociale	seloghinbi@yahoo.fr (226) 7071 9177
Sanogo	Burkina Faso	Membre du comité de vigilance	(226) 76 14 6763

Programme sous régional de lutte contre la traite des enfants a des fins d'exploitation en Afrique de l'Ouest et du Centre

Nom	Pays	Fonctions	Email/tel
Sawadogo Joanny	Burkina Faso	ONG Grade -FRB	(226) 76 63 3819
Doniré Inoussa	Burkina Faso	Enfant bénéficiaire	(226)78 88 3463
Matthew Dally	Ghana	CNP	(223) 21 683 259
Almoustapha Nouhou Touré	Mali	CNP LUTRENA	toure@ilo.org (223)640 6978
Boucary Togo	Mali	Directeur de la cellule nationale e lutte contre la traite des enfants	togobal7@yahoo.fr (223) 601 4682 Ministère du Travail, Fonction Publique et Reformes de l'Etat
Moussa Beidy Tamboura	Mali	Directeur National adjoint de la promotion de l'enfant et de la famille	moussabeidi@yahoo.fr (223)603 9454 Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
Moussa Coumbéré	Mali	Coordinateur national ONG Jékataanié	moussacoum@yahoo.fr (223) 620 7009
Oumar H. Maiga	Mali	Coordinateur ONG Gardem	oumarhamma@yahoo.fr (223) 637 5040
Salimata Konaté	Mali	Enfant bénéficiaire	ONG Gardem

Annexe IV : Outils d'évaluation

Vigilance Committees and NGOs

- How relevant was the LUTRENA project ?
- Which type of support are you receiving?
- Which constraints did you meet in the implementation of programmes of action ?
- What are your relationships with government technical Departments ?
- What is the contribution of populations?
- Which mechanisms were put in place to continue child trafficking interventions at the end of the project?
- Did you put in place a statistical data collection system?

Questions to technical ministries,

- How do you appreciate the LUTRENA project ?
- Do you think it has contributed to combat child trafficking?
- What major constraints did you encounter in your capacity as a partner or implementing agency?
- What is your understanding of the concepts « child trafficking »? « child exploitation for labour purposes »? Which criteria do you use to define withdrawal and prevention of child victims ?
- Do you think these criteria are similar to those used by the LUTRENA project?
- Did the LUTRENA project conduct research projects in your country and in the subregion? Could you list some of them ?
- How did you use research results ?
- Are you a signatory to the 2006-2009 plan of action?
- What were the major actions conducted within this plan since its development in 2006 ?
- Did the State provide a budget for the implementation of activities planned in the plan of action?
- Did you note some delays in the implementation process; if so what were the causes?
- Do you intend to apply results and lessons learnt after 2007?

Questionnaire to non-core countries:

1. As non-core country, what is your assessment of the contribution of the project to mitigate child trafficking in your country?
2. Do you think that the distinction between core and non-core countries is relevant in the framework of this project to combat child trafficking in West and Central Africa?
3. Did you use the results of research conducted by the project to guide your activities?
4. How did you contribute to the dissemination of research results?

Thank you for spending some time to answer this questionnaire.

Questions to LUTRENA national project coordinators (NPC):

How do you appreciate the overall LUTRENA project in your country?

Do you think that other partners share the same definition of the project? Do they have the same criteria to define Child exploitative labour, withdrawal, prevention?

What are the external constraints that affected the project implementation? How did you deal with those constraints?

What were the main constraints of the ministries and NGO partners that affected the project implementation?

What was the level of efficiency and effectiveness of the project implementation? Particularly for APs implemented by NGOs and State agencies

Did the project share the outcomes of the research? Did you conduct research project? Who financed them? Did you share the outcome of research financed by USDOL? Which process was used?

Did you use the research outcome on your work? Did you share with other agencies working on the issue?

Did you incorporate the conclusion and recommendations of 2006 evaluation on these particular areas?

The approval procedures and the length of action programmes

Involvement of youth organizations in decision making and in mini action program

Improvement of living conditions of families from where victims are originated

Training of Law enforcers?

Did you promote the label « Combating Child Trafficking » in Ghana for institution partners; did you organize recognition activities for your partners?

Do you manage LUTRENA and IPEC programme

If yes, What do you think about managing the two programmes IPEC/LUTRENA by one person, Does this effect the implementation action programmes?

If no what are your relationships

Do you work with other projects funded by USDOL? Other IPEC projets ? Any other project on child trafficking? What are your relationships?

Do have an information system on child trafficking? How do you manage the statistics? Do you work with the government of the issue of child trafficking tracking system?

Do you use the CMTS for monitoring as did Mali and Togo, pilot countries) Do you have a monitoring system? Do you use software?

What are your relationships with WACAP?

Do you feel that national institutions are committed to continue working on the issues of child trafficking after the end of the project?

What is the level of involvement of the government?

What are the possibilities for replication of the project?

Could you give us contact persons from partner ministries, NGOs and vigilance committee?

Questions to children

What has been the impact of the project: What did the project provide to you?

What services have you received from the project: education, health, counselling, reintegration, vocational training ?

What is your current situation?

Are you a member of the LUTRENA Club?

Do you attend Vigilance committees meetings?